

CONCOURS

**POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE SALLE POLYVALENTE DANS LA ZONE
SPORTIVE DE CHARNOT**

A FULLY

RAPPORT DU JURY

Décembre 2003

SOMMAIRE

1.	Indications générales	3
1.1.	Organisation du concours	3
1.1.2	Participants	3
1.2.	Jury	
1.2.1	Composition du jury	3
1.2.2	Secrétariat	4
1.3.	Indications générales	4
1.4.	Réponses aux questions	4
2.	Problème posé aux concurrents	5
2.1.	Objectifs	5
2.2.	Réflexions à propos du jugement	5
2.3.	Site	6
3.	Critique générale du premier degré	7
3.1	Délibérations	7
3.2	Recevabilité	8
3.3	Visite du site	8
3.4	Examen des projets	8
3.5	Critique générale des projets conservés après le premier degré	9
4.	Déroulement du jugement du deuxième degré	12
4.1.	Projets remis	12
4.2.	Examen préalable	12
4.3	Délibérations	12
4.4	Recevabilité	12
4.5.	Examen des projets	13
4.6.	Deuxième tour d'élimination	13
4.7	Analyse des projets restants	18
4.8	Tour de rattrapage	55
5.	Classement et attribution des prix	56

6.	Recommandations et conclusions du jury	57
7.	Approbation du rapport du jury	58
8.	Ouverture des enveloppes cachetées	59
8.1	Projets primés	59
9.	Divers	60
10.	Liste des auteurs	61

1. INDICATIONS GENERALES

1.1 Organisation du concours

La commune de Fully, mandataire et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments et le Service de l'enseignement, a ouvert un concours à deux degrés au sens de l'article 5 du règlement SIA 142, édition 1998 sur les concours d'architecture et d'ingénierie.

1.1.2 Participants

Le concours est ouvert aux architectes qui, à la date du rendu du concours (19 décembre 2003), sont titulaires d'un diplôme d'une école d'architecture suisse de niveau universitaire ou d'une école technique supérieure ou d'un titre équivalent d'une école étrangère ou qui sont inscrits au reg. A ou B.

Pour participer, les architectes doivent remplir les exigences sociales légales fixées par le Service social de protection des travailleurs (tél. 027/606.74.00 (F) ou 027/606.74.01 (D)).

Les groupes inscrits pour le concours ne peuvent être modifiés après le rendu du premier tour.

1.2 Jury

1.2.1 Composition du jury

Président :

Bernard **Attinger**, Architecte cantonal, Sion

Membres :

Geneviève **Bonnard**, Architecte, Monthey
Fonso **Boschetti**, Architecte, Lausanne
Jean-Olivier **Cajeux**, Conseiller communal, Fully
Claude **Matter**, Architecte, Lausanne
Didier **Roduit**, Conseiller communal, Fully
Pierre **Rouault**, Architecte, Lausanne
Bernard **Troillet**, Président de commune, Fully

Suppléants :

Camille Carron, Conseiller communal, Fully
Laurent Mayoraz, Architecte SBMA, Sion
Aldo Resenterra, Conseiller général, Fully

Experts :

Michel Beytrison, Représentant du Service de l'enseignement, DECS, Sion
Erwin Eyer, Inspecteur d'éducation physique DECS, Sion

1.2.2 Secrétariat :

Christine Délétroz Kuonen
Sabine Rast-Perret

1.3 Indications générales

- Le présent concours a débuté par la publication au B.O. du 25 avril 2003.
- Le délai d'inscription était fixé au 9 mai 2003. A cette date, 69 bureaux s'étaient inscrits.
- Le rendu du premier degré était fixé au 8 août 2003.
- 39 concurrents ont remis un projet dans les délais.
- Le Service des bâtiments de l'Etat du Valais a contrôlé les dates de rendu.
- Suite au jugement du premier degré, 10 projets ont été retenus.
- Les architectes retenus ont rendu leur projet dans les délais, soit le 28 novembre 2003.

1.4 Réponses aux questions

- 16 questions anonymes ont été posées au premier degré, les réponses ont été envoyées aux concurrents le 18 juin 2003.
- Lors du deuxième degré, 5 questions anonymes ont été posées, les réponses ont été envoyées aux concurrents le 14 octobre 2003.

2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

2.1 Objectifs

La zone sportive de Charnot s'est développée au cours des années en fonction des besoins.

Le commune de Fully n'a pas de grande salle permettant d'organiser des manifestations culturelles et sportives. Selon le rapport de l'inspecteur cantonal d'éducation physique du 12 juillet 2002, il lui manque deux salles de gymnastique pour satisfaire les besoins scolaires.

Les objectifs de ce concours sont donc de définir un plan d'aménagement de la zone de Charnot afin de mettre en place les équipements sportifs, la salle polyvalente et un éventuel cycle d'orientation.

2.2 Réflexions à propos du jugement

Généralités

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux 39 concurrents qui se sont donnés la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il espère, en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury d'approcher pas à pas, tour après tour, de la réponse optimale au problème posé. Cette solution ne peut pas être le cumul des réponses données aux questions posées aux concurrents. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su en faire la synthèse pour proposer une réponse globale. Le rôle de l'architecte ne consiste pas simplement à répondre à toutes les demandes de l'utilisateur; sa mission ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments : territoire, organisation, contenu, contenant, pour en faire un tout, UN projet.

Problématique du concours à deux degrés

Dans la conjoncture actuelle du fait de l'ouverture des marchés publics, le nombre de participants à des concours d'architecture devient trop important. Cela provoque une masse de travail démesurée par rapport aux buts recherchés et risque de ne plus permettre, par l'application de règles sélectives délicates ou arbitraires ou pour des raisons financières, de donner des chances à des architectes en devenir. De plus, au-delà d'un certain nombre de projets, le travail du jury devient difficile et la part de hasard trop importante eu égard à la quantité de travail fourni.

Pour ces différentes raisons, le Service des bâtiments a proposé cette forme de concours à deux degrés.

Lors du premier degré, les architectes doivent rendre un concept, sans entrer dans les détails, et limiter leurs prestations afin d'éviter la débauche de travail. Le jury a décidé de retenir un nombre relativement élevé, 10-20 participants, pour le deuxième degré, sur la base des concepts présentés. Le concours de projet "normal" (1:200) a suivi, lui aussi anonyme.

Les architectes ont été instamment priés de ne pas aller, lors du premier degré, au-delà de ce qui leur était demandé afin d'éviter toute surenchère. Le jury, en cas de données trop détaillées (réductions au 1:500 de plans, au 1:200 par exemple), s'est réservé le droit d'éliminer les projets pour concurrence déloyale. Cela n'a pas été le cas.

Dans le cas particulier de ce concours, il s'agissait, au premier degré, d'implanter différentes fonctions (salle polyvalente, cycle d'orientation, terrains de sports) sur un vaste terrain. Le deuxième degré devait permettre le développement du projet de la salle polyvalente qui sera réalisé en première étape.

2.3 Site

Le terrain mis à disposition par la commune pour la construction d'une salle polyvalente comprend actuellement trois terrains de foot aménagés à l'Ouest de la rue des sports avec des vestiaires et une buvette, un terrain principal, un terrain d'entraînement et un terrain pour Junior E.

3. CRITIQUE GENERALE DU PREMIER DEGRE

3.1 Délibérations

Le jury s'est réuni le 29 août 2003 à la Grande salle de l'Ecole de Saxé. Il a procédé à l'ouverture des cartables et a numéroté arbitrairement les projets de 1 à 39.

Projet No 1	i-pomme
Projet No 2	Castagna
Projet No 3	C'est le jeux, savant
Projet No 4	Chapeau
Projet No 5	Camp puces
Projet No 6	Basic instinct
Projet No 7	Le tapis persan
Projet No 8	DgraD
Projet No 9	Déjeuner sur l'arbre
Projet No 10	35 56 64
Projet No 11	Upstairs
Projet No 12	Corner
Projet No 13	Sous les charmes
Projet No 14	Le mail
Projet No 15	170 682
Projet No 16	Jacques et Pierre
Projet No 17	Three
Projet No 18	L'arantele
Projet No 19	A suivre
Projet No 20	Kilim
Projet No 21	Feuille caillou ciseaux
Projet No 22	Coup d'envoi
Projet No 23	Pôle ouest
Projet No 24	A en perdre la boule
Projet No 25	Chariots of fire
Projet No 26	Benji
Projet No 27	461
Projet No 28	Mers du sud
Projet No 29	Out of line
Projet No 30	Place de fête
Projet No 31	Mens Sana et Corpus Sanus
Projet No 32	Ter ³
Projet No 33	Poly 0703
Projet No 34	Playoff
Projet No 35	Bavardages
Projet No 36	Campus
Projet No 37	Palestre
Projet No 38	Rock n'roll
Projet No 39	Climax

3.2 Recevabilité

Lors de la séance du 29 août 2003 à la grande salle de l'école de Saxé, le jury a contrôlé les documents remis et constaté que les conditions prévues à l'article 19 du règlement SIA 142 étaient respectées. Il a décidé d'admettre tous les projets au jugement.

3.3 Visite du site

Le jury s'est rendu sur le site le 29 août 2003.

3.4 Examen des projets

Le jury a procédé à un examen des 39 projets présentés et retenu les 10 projets suivants.

Projet No 4	Chapeau
Projet No 6	Basic instinct
Projet No 9	Déjeuner sur l'arbre
Projet No 11	Upstairs
Projet No 16	Jacques et Pierre
Projet No 17	Three
Projet No 18	L'arantele
Projet No 20	Kilim
Projet No 21	Feuille caillou ciseaux
Projet No 32	Ter ³

Les auteurs des projets retenus ont reçu, chacun, par l'intermédiaire d'un notaire, pour garantir l'anonymat, une critique générale des projets ainsi qu'un règlement et programme complété pour le deuxième degré.

Tous les bureaux inscrits ont reçu la liste des projets non retenus.

3.5 Critique générale des projets conservés après le premier degré

REMARQUE PREALABLE

Lors de concours d'architecture à deux degrés, l'expérience a montré que la rédaction de critiques individuelles, à l'issue du premier degré, était souvent contre-productive pour trois raisons essentielles :

- Premièrement, le concurrent retenu pour le second degré, a quelquefois tendance à positiver exagérément sa critique n'apportant que des modifications mineures à sa proposition. Cette attitude ne correspond alors pas à ce que le maître de l'ouvrage et le jury attendent au niveau de l'évolution du projet, ce dernier se figeant en-dessous de son véritable potentiel.
- Deuxièmement, il arrive parfois que, contrairement à la première raison, le concurrent s'attache trop littéralement à sa critique individuelle. Il s'ensuit que les qualités relevées lors du premier degré perdent de leur évidence comme masquées par les compromis effectués par le concurrent dans le but de satisfaire la critique.
- Enfin, et pour des raisons évidentes, les critiques individuelles établies à l'issue du premier degré ne sont adressées qu'à l'auteur du projet concerné. Il s'ensuit inévitablement une certaine disparité, entre les concurrents, relative aux précisions programmatiques que le jury se voit obligé de faire figurer dans ses propos.

Pour ces raisons, le jury a estimé qu'une critique générale, adressée aux auteurs des 10 projets retenus pour le second degré, était préférable. Chaque concurrent, disposant de son projet et de la critique générale, est donc en mesure de s'interroger sur les points à améliorer dans sa proposition. Les aspects positifs et appréciés par le maître de l'ouvrage et le jury ne sont pas cités dans la mesure où les projets retenus sont ceux qui remplissent les critères de jugement formulés au point 6 du "Programme et Règlement" du premier degré.

CRITIQUE GENERALE

La critique générale ci-dessous est organisée par thème, sans revêtir pour autant une quelconque hiérarchie. Le jury estime ainsi que les concurrents, en fonction de leur proposition respective, sont à même d'apprécier la pertinence de chacun des points soulevés.

GENERALITE

- Pour des raisons géotechniques et géologiques, le terrain étant marécageux, **les locaux en sous-sol ne sont pas admis.**

SALLE POLYVALENTE: IMPLANTATION ET MORPHOLOGIE

- La construction du site par étapes, indéterminées dans le temps (construction d'une salle polyvalente puis d'un éventuel cycle d'orientation), pose comme exigence que chacune des étapes apparaisse comme une entité cohérente et puisse être réalisée en présence de l'autre sans perturber son fonctionnement.
- La position de la salle polyvalente sera affinée et confirmée en tenant compte du contexte existant, des bâtiments et des rues.
- La définition de l'enveloppe de la salle, tant d'un point de vue structurel que des matériaux, sera précisée dans un souci de crédibilité.
- L'apport de lumière naturelle tiendra compte des problèmes d'orientation, d'ensoleillement direct et d'éblouissement.
- Les qualités spatiales en relation avec le concept proposé seront développées en fonction de paramètres tels que la vue, le cadrage des vues, l'orientation, la lourdeur ou la légèreté, le transparent ou le transluscent, etc.

SALLE POLYVALENTE: TYPOLOGIE ET FONCTIONNEMENT

- Des réponses fonctionnelles et rationnelles seront apportées ou confirmées, notamment concernant les distributions verticales et horizontales liées aux problématiques suivantes:
 - L'accessibilité à la scène, à savoir la livraison d'éléments de décors pouvant être volumineux. (voir point 4.2)
 - L'accessibilité aux personnes handicapées, les solutions d'accès aux gradins pour les handicapés ne devant néanmoins pas être sur-instrumentées.
 - La sécurité d'un lieu fréquenté par un grand nombre de personnes.
- Le fonctionnement de la salle, au regard des différentes utilisations publiques ou sportives - relation entrée-foyer, relation foyer-salle, distribution vestiaires-salle - sera vérifié dans le but d'éviter le croisement des flux.
- Contrairement au point 5.2 du "Programme et Règlement" du premier degré, il est admis que la scène se situe sur l'un des grands côtés de la salle polyvalente pour autant qu'il en résulte un avantage manifeste pour le projet.
- Un foyer dimensionné de façon à pouvoir accueillir des manifestations regroupant 100 personnes sera prévu. Un vestiaire complètera le dispositif.
- Un accès à la loge des artistes en passant par un autre local n'est pas admissible.

CYCLE D'ORIENTATION

Une surface suffisante et indépendante de la salle polyvalente doit être prévue pour l'implantation possible d'un cycle d'orientation de 300 élèves. Elle sera de environ 7000 m². Seules les limites de cette surface doivent être présentées au deuxième degré.

ESPACES EXTERIEURS

- L'organisation, l'utilisation et la qualification des espaces extérieurs seront précisées. La composante végétale, notamment, sera raisonnée en terme d'espace et d'ambiance plutôt que "d'aplat graphique".
- Le maintien du petit bâtiment de la pétanque n'est pas souhaitable à son emplacement actuel, ceci d'autant plus s'il entraîne un manque de précision dans l'implantation d'éléments majeurs du programme.
- Dans son fonctionnement, le parking-place des fêtes doit être en relation directe avec le foyer. Néanmoins, si la qualité générale du projet s'en trouve incontestablement augmentée, il est envisageable de déconnecter le parking de la place des fêtes (emplacement de la tente) par la création de deux surfaces distinctes.
- L'accès au complexe ainsi que la position du ou des parkings doivent être étudiés avec soin. L'accès par le nord du terrain ou par l'angle sud-est, par exemple, ne sont pas des solutions satisfaisantes.
- Les 120 places de parc demandées sont nécessaires et suffisantes.

DONNEES COMPLEMENTAIRES

Les contraintes fixées à l'article 5 du règlement et programme du premier degré restent valables.

Résumé et rappel des points cités ci-dessus :

- Les constructions en sous-sol ne sont pas admises.
- L'accès des camions (semi-remorques) à la scène doit être possible. Au cas où la scène se situerait à une hauteur différente d'un quai de déchargement, un monte-charge ou une plate-forme élévatrice d'au moins L 3m, l 2m, h 4m. doit être prévu.
- Des gradins pour 200 personnes assises seront fixes et disposés sur le grand côté de la salle en utilisation compétition, soit sur le côté de 30 m.
- La scène doit être située, dans l'axe, sur le grand ou le petit côté de la salle.
- L'accès principal au parking ne doit pas se faire par le Nord.

4. DEROULEMENT DU JUGEMENT DU DEUXIEME DEGRE

4.1 Projets remis

Les documents des 10 projets ont été remis dans les délais exigés.

Il s'agit des projets suivants, ils conservent leur numéro du premier degré.

Projet No 4	Chapeau
Projet No 6	Basic instinct
Projet No 9	Déjeuner sur l'arbre
Projet No 11	Upstairs
Projet No 16	Jacques et Pierre
Projet No 17	Three
Projet No 18	L'arantele
Projet No 20	Kilim
Projet No 21	Feuille caillou ciseaux
Projet No 32	Ter ³

4.2 Examen préalable

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, remplit les exigences du règlement SIA 142, art. 15 et a été effectué par le Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais. Le procès-verbal d'ouverture des cartables et le rapport technique sont remis aux membres du jury.

4.3 Délibérations

Le jury s'est réuni les 17 et 18 décembre 2003 à la grande salle de l'Ecole de Saxé.

4.4 Recevabilité

Les 10 concours retenus lors du premier degré sont parvenus dans les délais imposés par le règlement et programme et ils remplissent les exigences du règlement SIA 142, art. 19.

L'organisation propre à chacun des 10 projets contrôlés répond de manière générale au programme demandé.

Le calcul du cube SIA n'a pas fait l'objet d'un contrôle lors de l'examen préalable. Des contrôles ponctuels ont été effectués lors du jugement.

4.5 Examen des projets

Le jury procède à l'examen complet des 10 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

4.6 Deuxième tour d'élimination

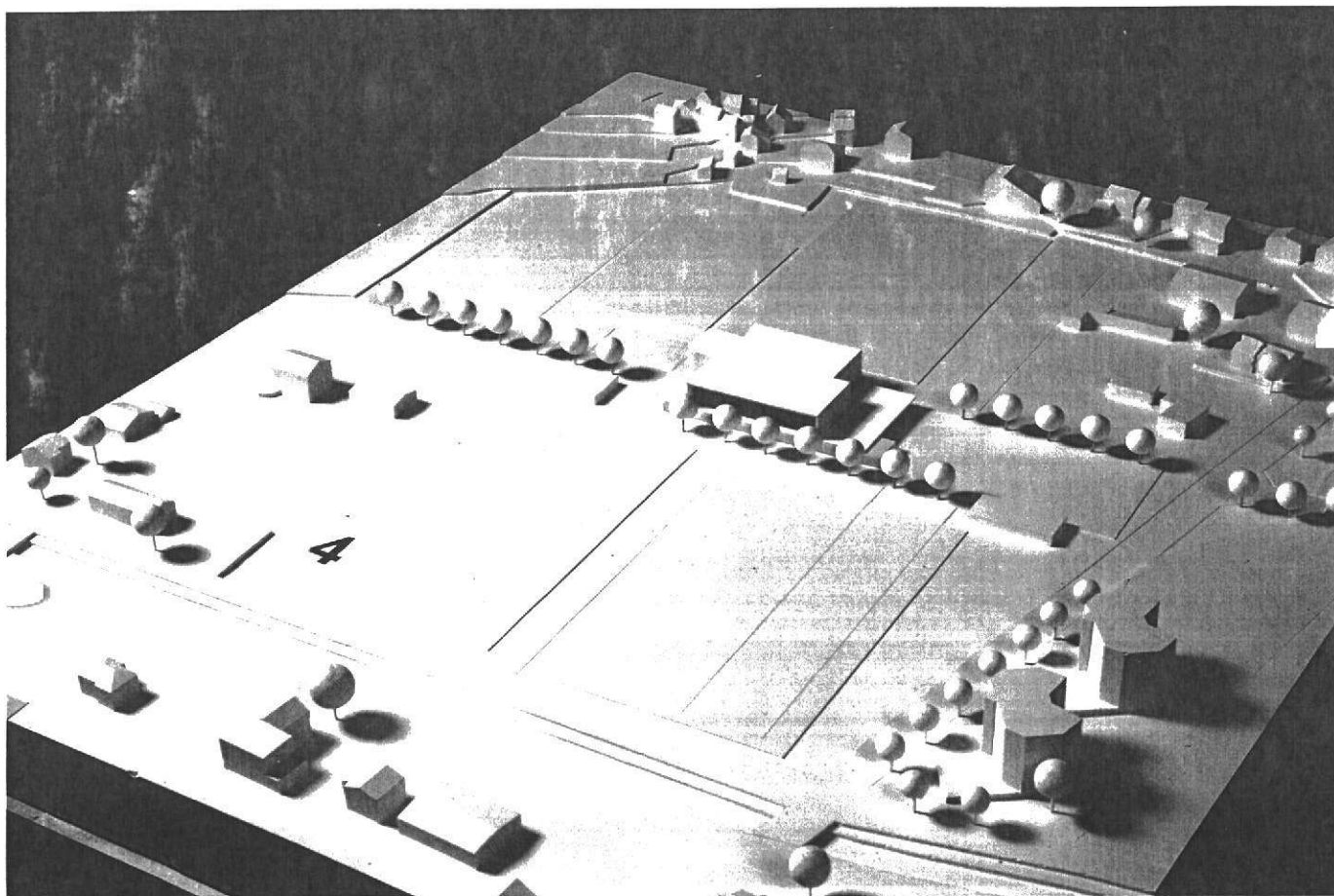
(Le premier tour correspond aux projets non retenus (voir pt 3.4 ci-dessus).

Après avoir pris connaissance du rapport technique et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie les 10 projets et décide d'éliminer, au deuxième tour, les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site, mais aussi dans leur organisation ou les aménagements proposés ou qui n'ont pas assez pris en compte les critiques du premier degré.

Les 4 projets suivants sont éliminés au deuxième tour :

Projet No 4	Chapeau
Projet No 9	Déjeuner sur l'arbre
Projet No 20	Kilim
Projet No 32	Ter ³

Projet No 4 - Chapeau



Une plate-forme Est-Ouest, positionnée dans le prolongement de la rue de la Poste, découpe le site en trois zones distinctes.

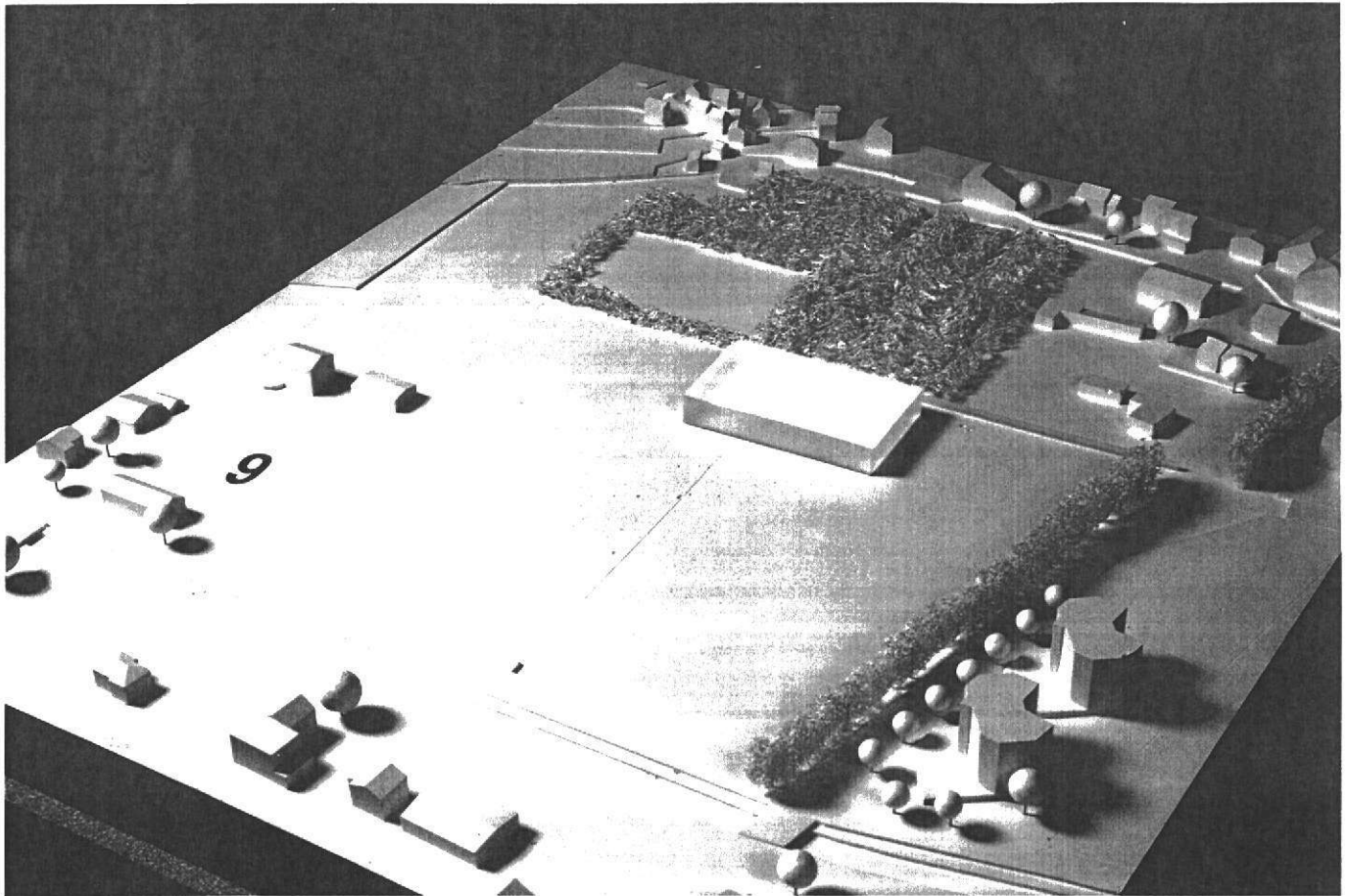
Au nord et au sud de la parcelle se situent les terrains de sport et au centre les éléments bâtis du programme.

Ce concept général d'insertion du projet dans le site est clair et rationnel.

La salle polyvalente, par sa position, devient le centre de gravité de la composition. Elle se met ainsi en relation avec les équipements publics existants et avec le bourg.

L'évolution du premier au deuxième degré a permis à l'auteur de préciser des éléments dimensionnels et fonctionnels.

Si ces efforts sont reconnus par le jury, ce dernier regrette néanmoins le manque de clarté typologique proposé. D'autre part, la volumétrie, inutilement compliquée, fait de cette proposition une solution peu économique.

Projet No 9 - Déjeuner sur l'arbre

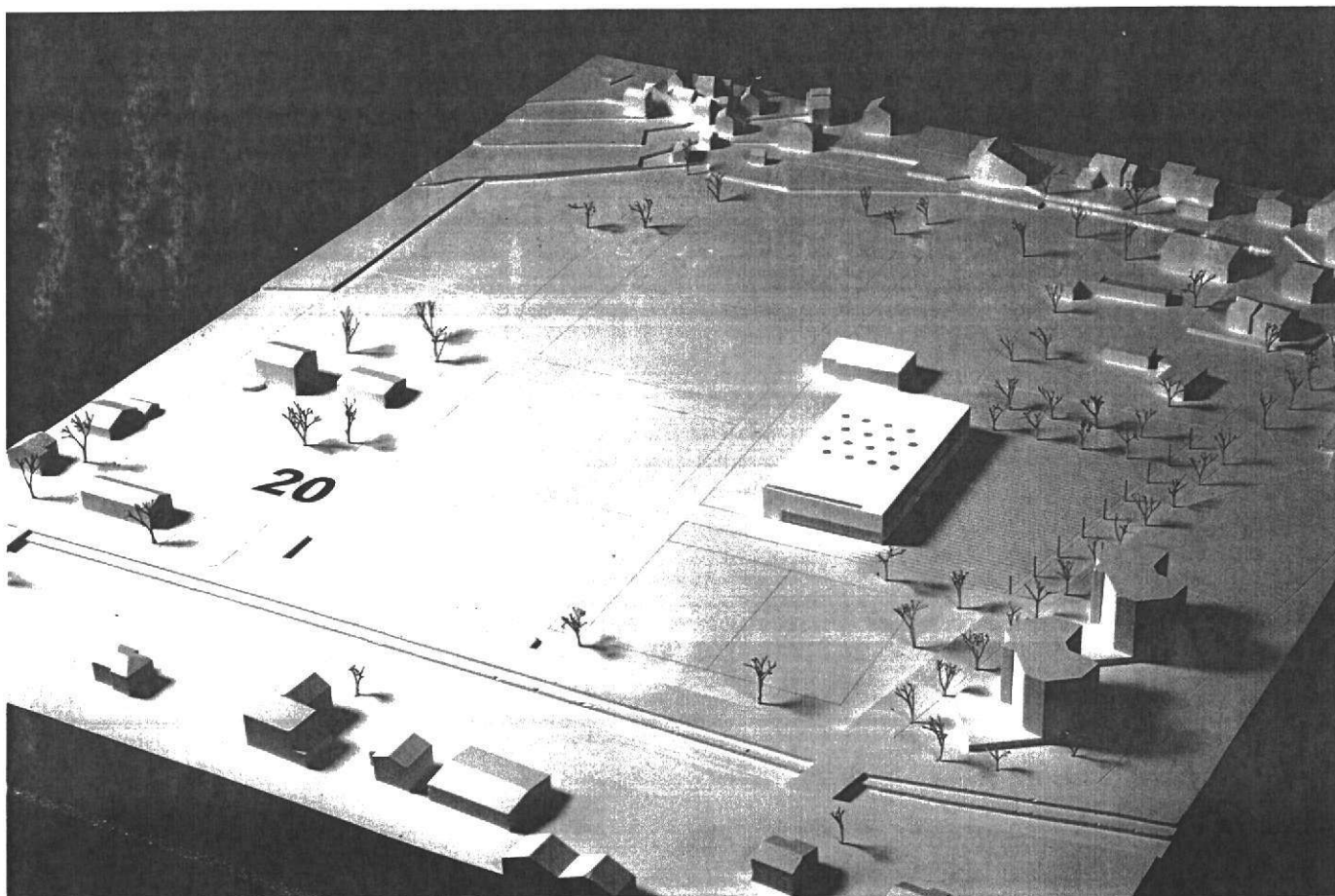
Ce projet se distingue par la précision de l'implantation de la salle polyvalente dans le site et par son traitement architectural se référant aux constructions vernaculaires locales sous la forme d'un « claustra » typique des granges de la région.

Si le passage au second degré a permis à l'auteur de clarifier certains aspects fonctionnels (positionnement du cycle d'orientation, accès aux infrastructures), il n'en est pas de même concernant la salle polyvalente.

En effet, outre des difficultés de distribution des différentes parties du programme interne à la salle, le manque d'informations graphiques ne permet pas au jury de se prononcer sur la crédibilité de la proposition, le point le plus important étant le doute laissé par le concurrent sur les parties couvertes et chauffées du projet.

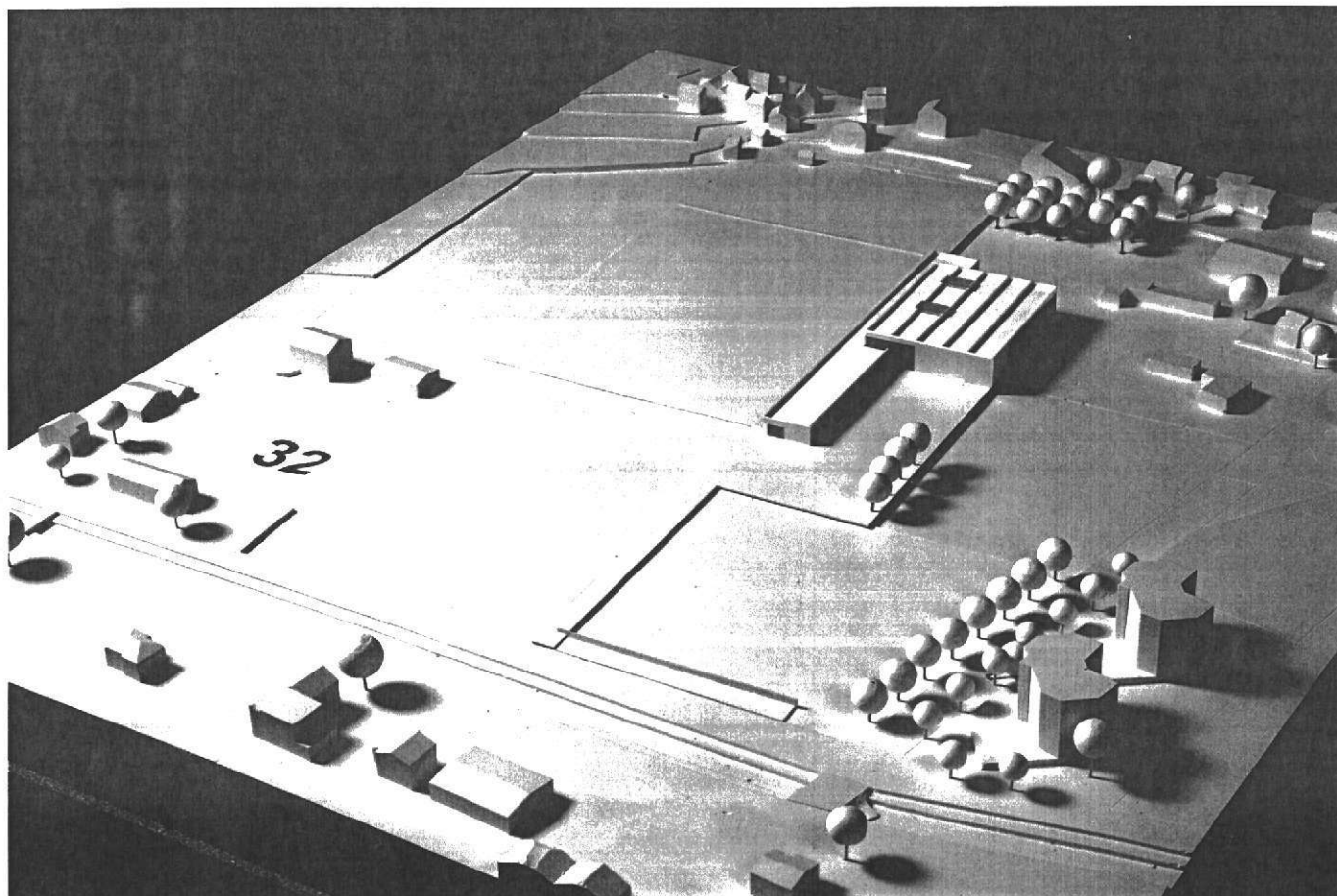
La proposition, dans son esprit, est économique.

Projet No 20 – Kilim



Le projet s'implante au centre du périmètre, légèrement au Sud-Est, dans la géométrie du terrain de football existant. Les vestiaires sont démolis et remplacés dans le nouveau volume de la salle. La place des fêtes se positionne entre la rue des sports et la salle polyvalente. Celle-ci, par sa transparence Est-Ouest offre une qualité d'apport de lumière naturelle et de vues sur le paysage.

L'option de maintenir le bâtiment de la pétanque implique un manque de précision dans l'implantation de la salle ainsi que dans son rapport avec la place des fêtes/parking. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas profité du second degré pour résoudre cette ambiguïté. Le fonctionnement général reste sommaire, présentant de nombreuses lacunes (vestiaires foot à l'étage, accès loges depuis l'extérieur, proportion du foyer, etc.).

Projet No 32 - TER³

L'implantation de ce projet se distingue par un découpage longitudinal de la parcelle. L'auteur propose, en effet, une « fin » au bourg de Fully en positionnant la salle perpendiculairement à la rue de la Poste.

Cette attitude, défendable en soi, montre ses limites par la mise en place d'un dispositif « artificiel » de terrasses, couverts et murets.

De plus, ces dénivellations inutiles entraînent des difficultés tant dans le fonctionnement général du complexe que dans le potentiel d'aménagement futur.

L'expression est sobre et en relation avec le thème. Par contre le cube, au-dessus de la moyenne, en fait une proposition peu économique.

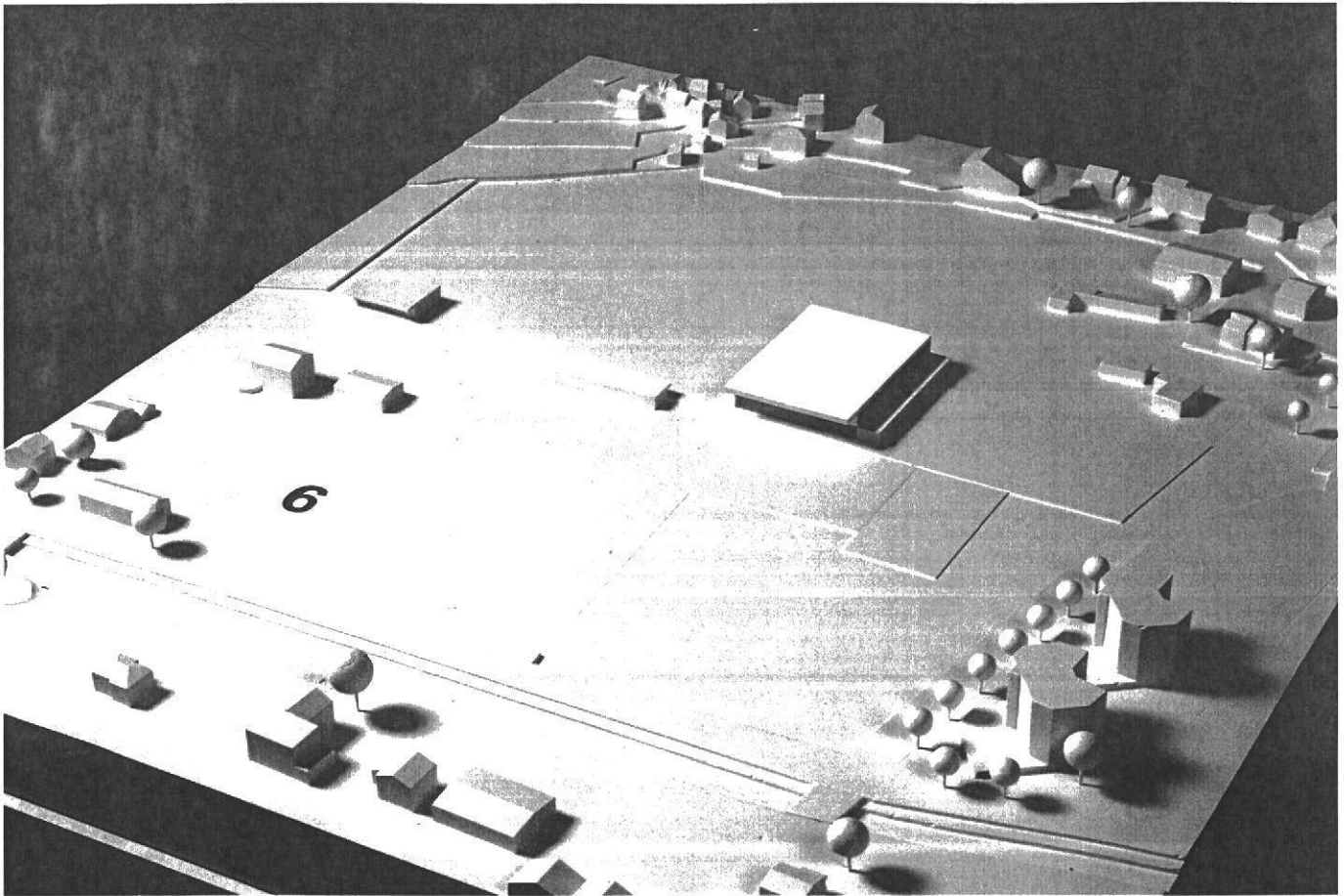
4.7 Analyse des projets restants

Projet No 6	Basic instinct
Projet No 11	Upstairs
Projet No 16	Jacques et Pierre
Projet No 17	Three
Projet No 18	L'arantele
Projet No 21	Feuille caillou ciseaux

Le jury procède à l'analyse des 6 projets restants sur la base des critères définis au point 6 du règlement-programme, en résumé :

- Concept général, implantation
- Qualités architecturales
- Système distributif, structurel et fonctionnel
- Economie du projet

Dans la critique écrite, qui suit, le jury relève les points principaux de ces différents projets. Il s'agit de résumés plus que de critiques exhaustives. Il n'est possible ni de relever tous les aspects positifs, ni de faire ressortir toutes les lacunes.

Projet No 6 – Basic Instinct

Ce projet se caractérise par la simplicité du dispositif bâti. La proposition d'un axe de circulation Est-Ouest, autour duquel s'alternent les pleins et les vides, est appréciée.

L'organisation fonctionnelle et spatiale de la salle et des locaux annexes est correcte. Le dispositif d'éclairage naturel est bien résolu.

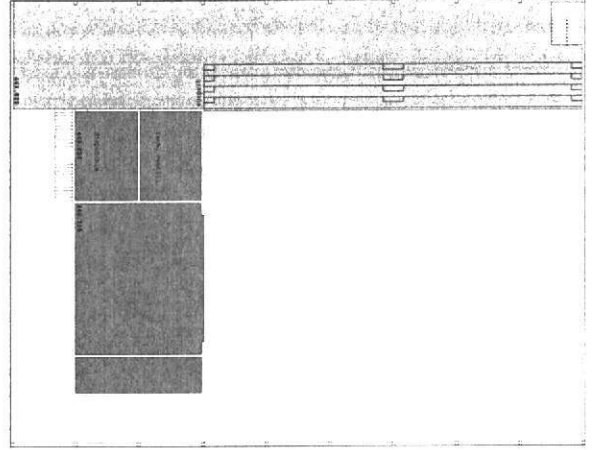
La principale faiblesse du projet est son caractère introverti et l'absence d'une relation spatiale avec le parking, considéré comme espace principal d'accueil en prolongement de la rue de la poste.

D'une manière générale, on peut regretter la non prise en compte d'éléments de la critique générale des projets du premier degré et l'absence au deuxième degré, d'une évolution significative de certaines parties constitutives du projet.

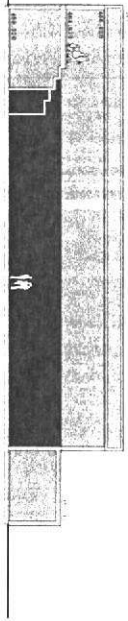
De plus, la configuration spatiale du foyer et sa relation avec la salle ne sont pas convaincantes.

De plus, la configuration spatiale du foyer et sa relation avec la salle ne sont pas convaincantes.

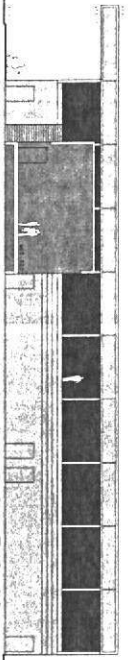
La possibilité de maintenir, en première étape, les locaux de services situés le long de la rue des sports est appréciée. La compacité volumétrique et sa rationalité constructive, rendent ce projet assez économique.



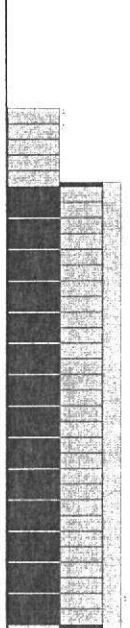
Niveau gradins 463.320



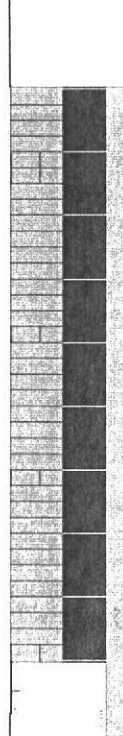
coupe longitudinale



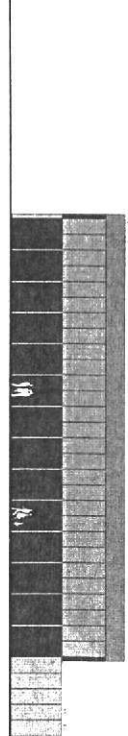
coupe transversale



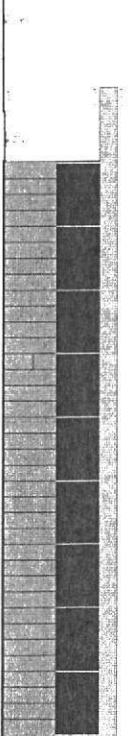
façade nord



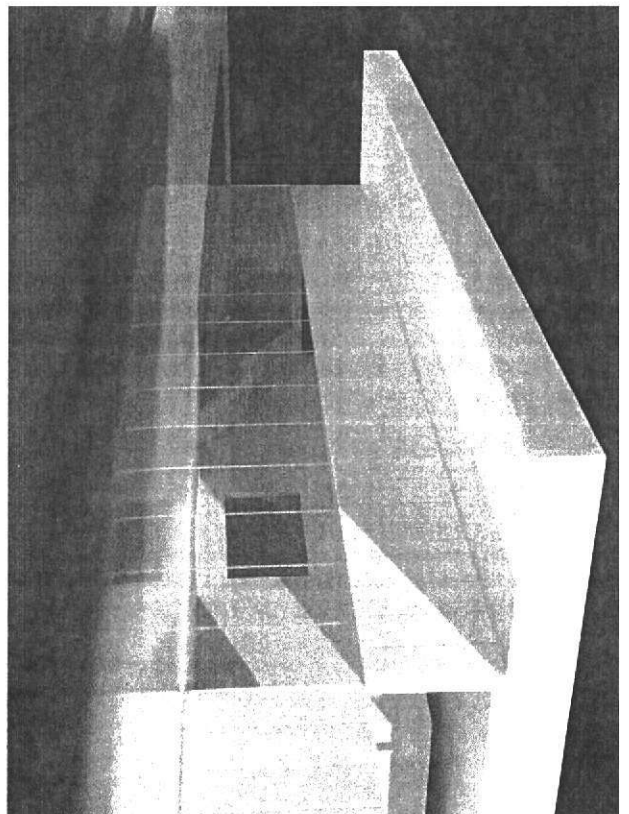
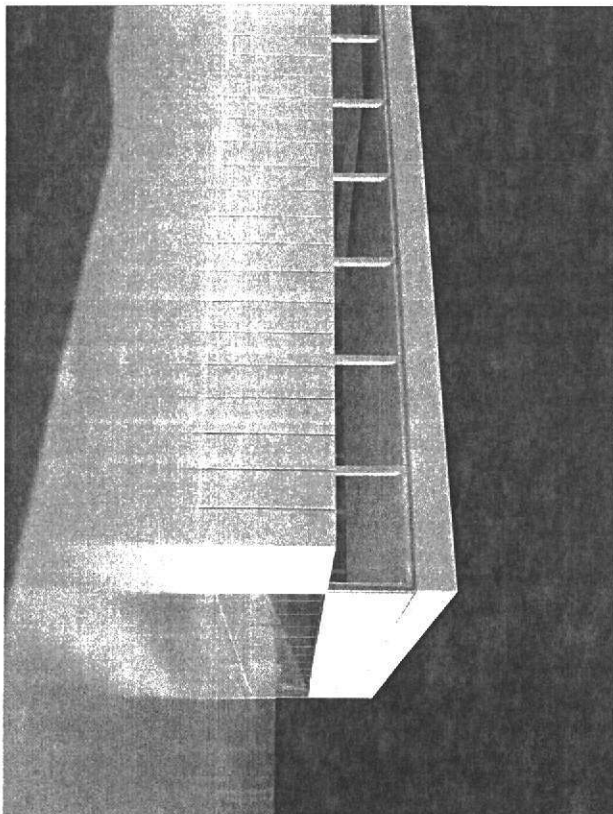
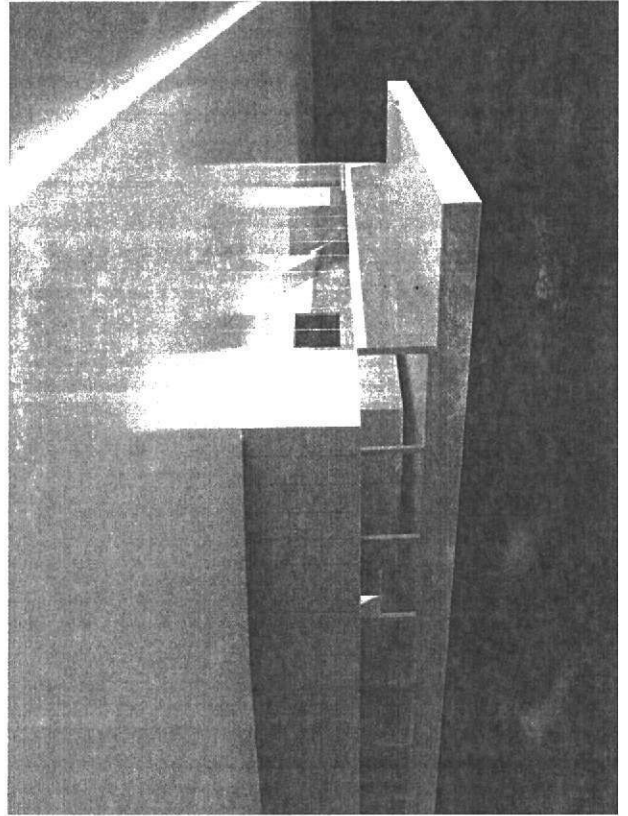
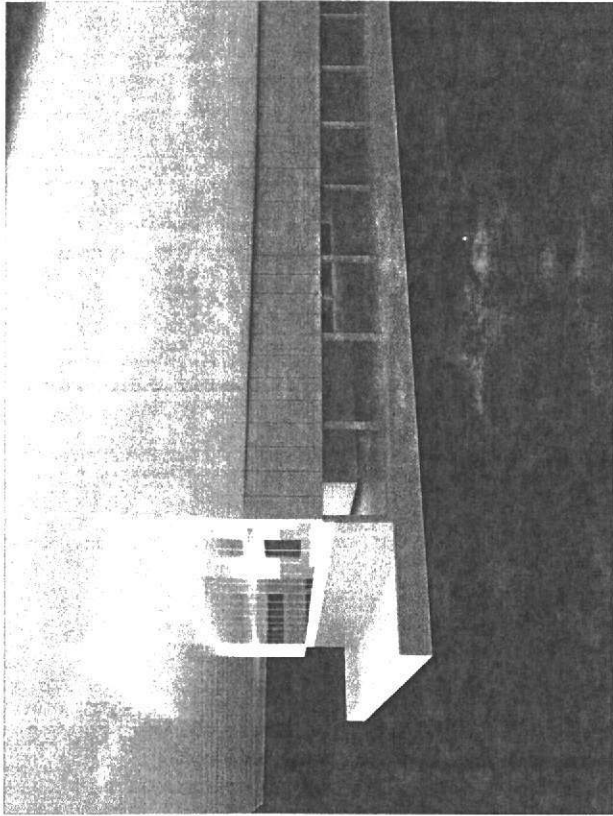
façade ouest



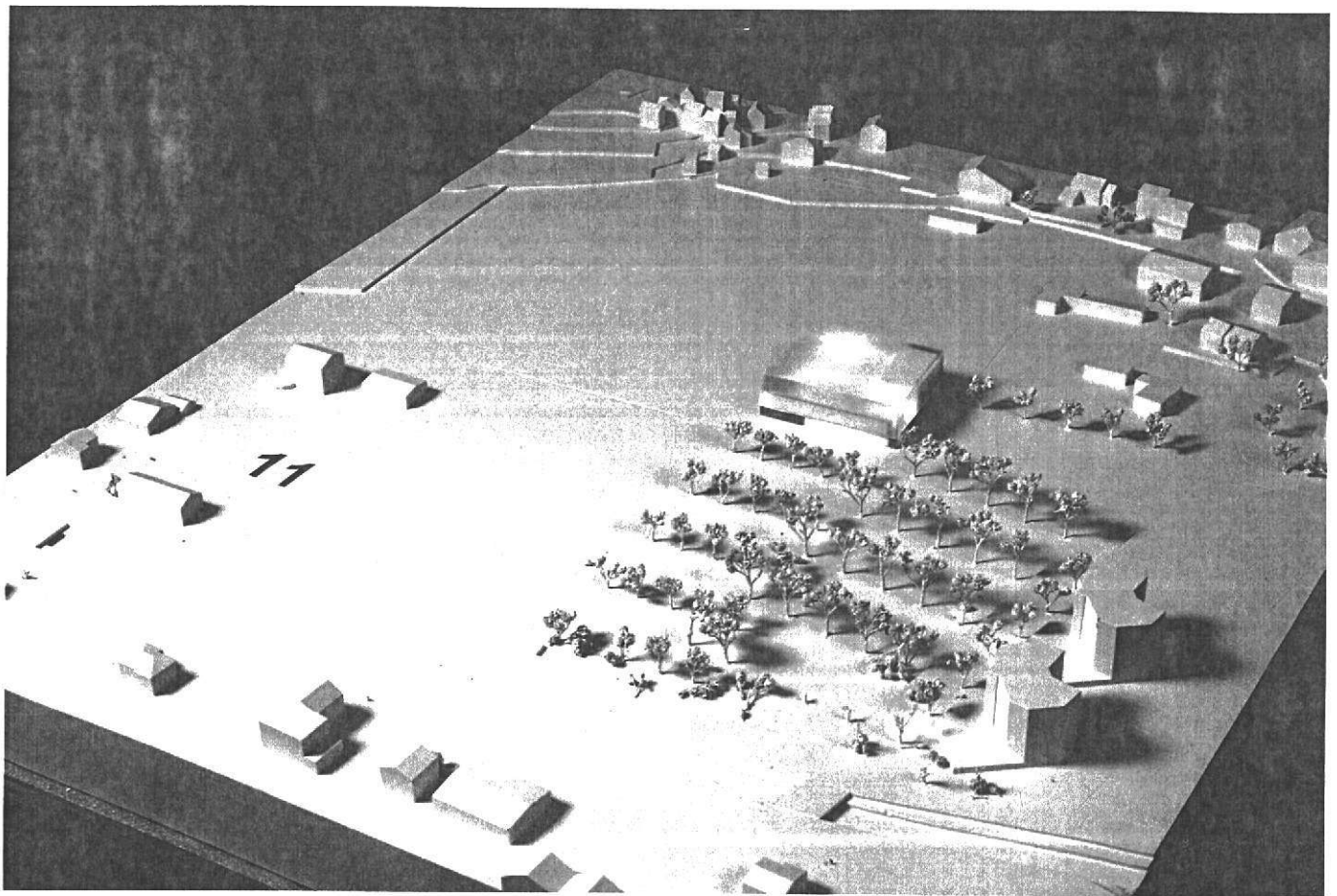
façade sud



façade est



Projet 11 - Upstairs



La salle polyvalente occupe le centre du terrain mis à disposition, situation pivot réglant de manière simple et efficace la structuration du site tant à l'échelle du village, ponctuant la fin de la rue de la Poste, qu'à celle du terrain, articulant la zone sportive. Cette implantation offre une gestion rationnelle du terrain, suffisamment affirmée en première étape, sans pour autant figer les extensions futures.

La place dévolue au cycle d'orientation est adéquate. La séparation parking et place de fête offre une solution fonctionnelle et conviviale.

La centralité du projet induit le rassemblement des fonctions de services des terrains de sport au sein de la structure principale, boîtes glissées sous la dalle de la salle qui s'en trouve soulevée d'un étage, métaphore d'une construction sur terrain marécageux. Le rez-de-chaussée, que l'on pénètre de toute part, devient plate-forme d'accueil, structurée par les boîtes de service, offrant des appropriations diversifiées, permettant des synergies fonctionnelles intéressantes. A l'étage, les boîtes contiennent les services liés à la salle, scène, engins, et supportent les gradins.

Une peau de verre jouant des transparences et des translucences habille les quatre faces du prisme, laissant voir ou deviner les boîtes, laissant transparaître les activités qui s'y déroulent, de jour comme de nuit.

Le développement du projet au deuxième degré démontre les potentialités du concept architectural retenu. La proposition, plus concentrée et contenue, a gagné en cohérence et en force, dégageant une forte identité, appropriée au thème. Les réponses fonctionnelles sont apportées aux questions liées à une salle à l'étage. Reste à confronter la position de certaines boîtes au rez à des questions d'intendance. La structure est clairement exprimée. La rationalité du plan gagnerait toutefois en flexibilité en détachant le porteur au rez de la définition de la boîte. La matérialisation proposée est cohérente.

L'économie générale du projet est relevée. La compacité de la proposition permet d'une part une économie de terrain, d'autre part une économie de coût de construction. Le facteur de forme est idéal, limitant tant la surface des fondations que celle de l'enveloppe. Le gain sur la construction des services compense largement le concept de salle à l'étage.

Sur la pierre, un cube s'élève

En son socle, demi-rondais s'unissent, les espaces extérieurs qui glissent, un vers l'autre, au travers de portes coquées.

Bât de promenade, crevée d'articulation à l'extrémité de la rue de la poste, son volume consistant, il ouvre les yeux, poste, domine les eaux.

Se peu translucide, laisse deviner ses organes,

au rez, les services, la salle d'attente, le logis.

Sous une enveloppe unique, l'espace continu, sur deux niveaux, se fait, il se développe dans les blocs de vestiaires, dépôts, et scène.

Accessible de toutes parts, il offre pourtant à chaque activité son espace propre et ses circulations particulières.

Transparent, près du sol, s'abaissent en hauteur, pour d'abord, posés sur le village, il s'élève entièrement de verre pour que lumière et soleil d'été, se croisent sans heurts.

Un cube bâisse, dans l'attente de son studé, au collège, il s'élève au carreau arboréscent du stationnement, véhicules pour encore la place de fêtes.



transparent / translucide

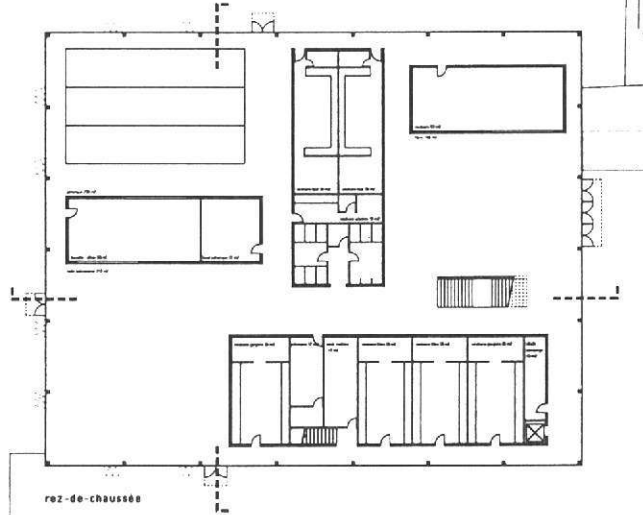
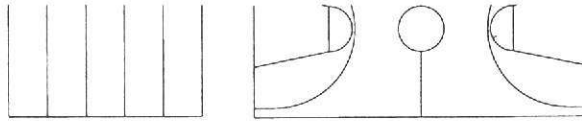
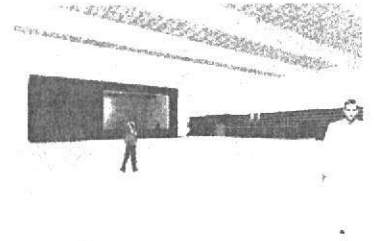
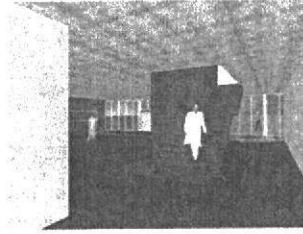
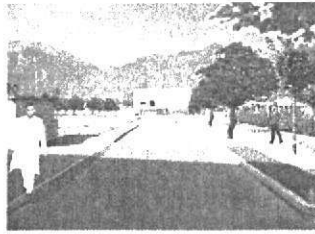


espace rencontre

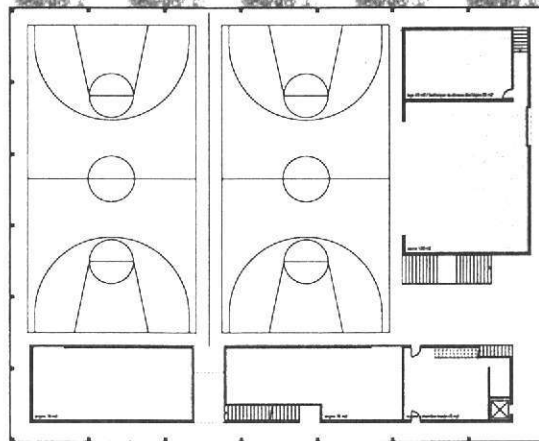


aménagement
jeu

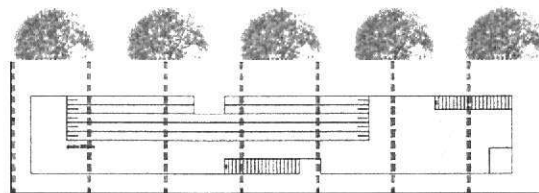
articulation



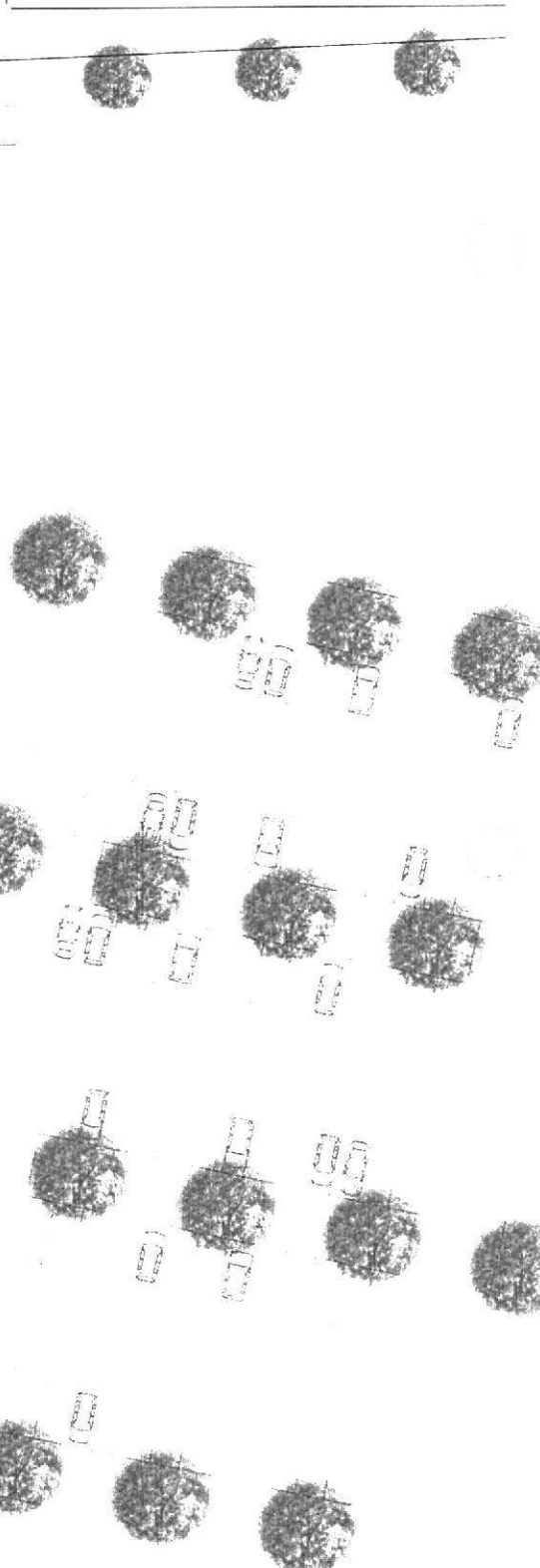
rez-de-chaussée



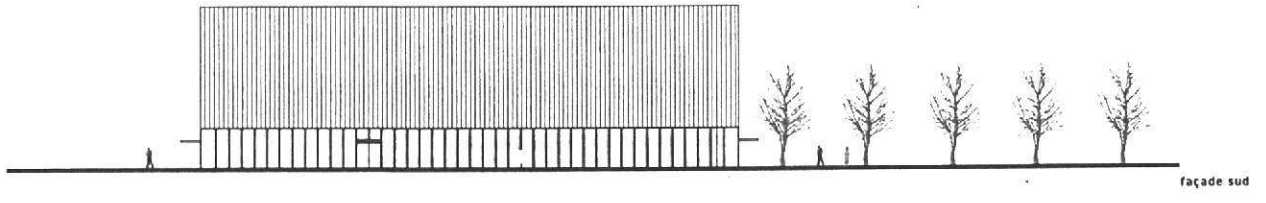
salle de gymnastique



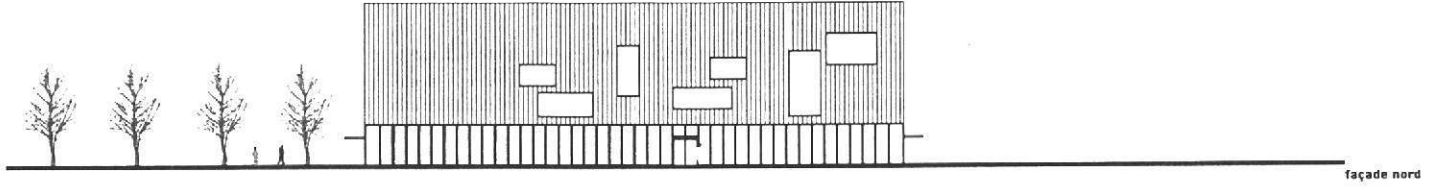
gradins



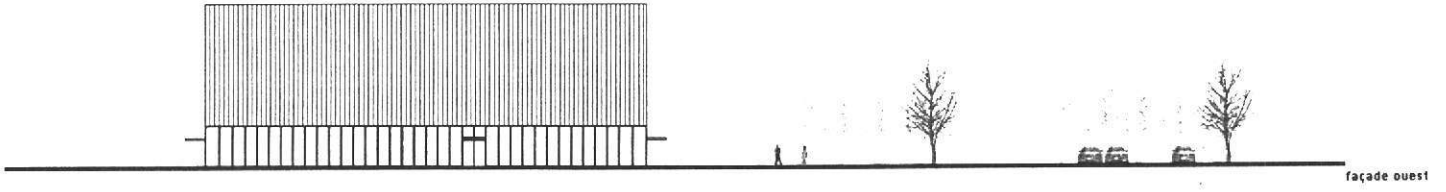
upstairs



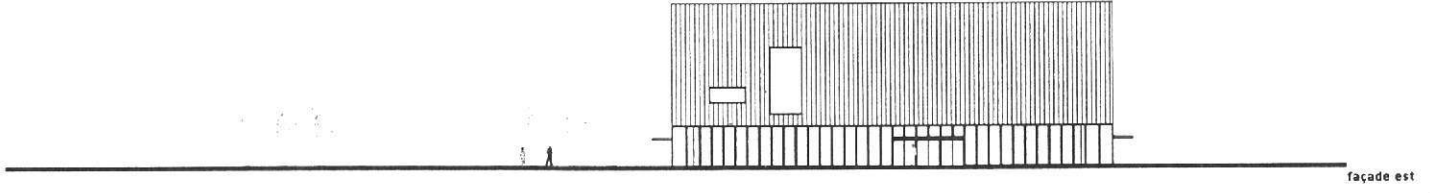
façade sud



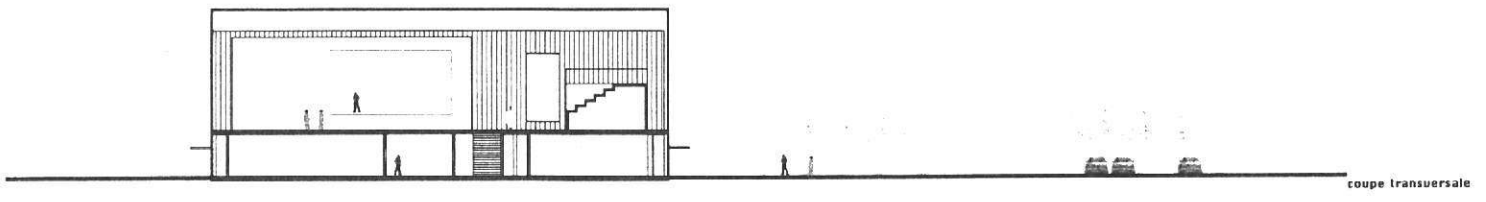
façade nord



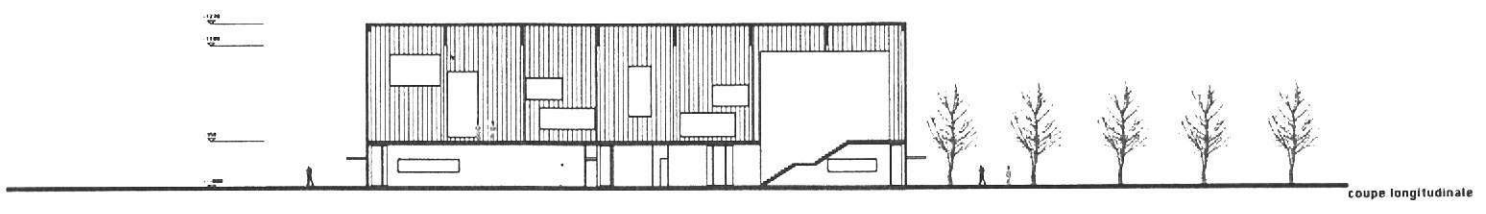
façade ouest



façade est

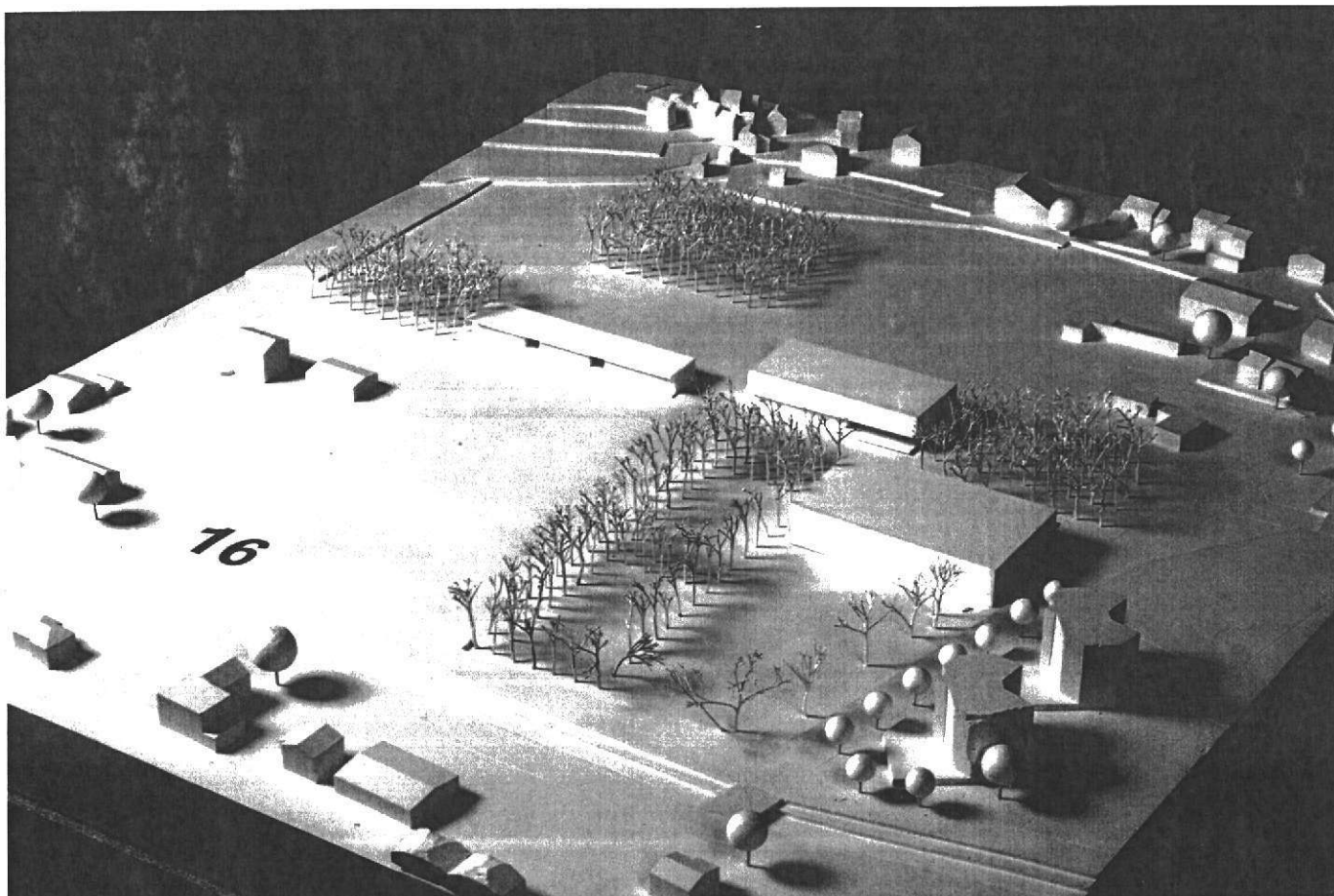


coupe transversale



coupe longitudinale

Projet 16 - Jacques et Pierre



Le projet propose une structuration du terrain alternant plein et vide, minéral et végétal, à l'image perçue du paysage environnant, plaine et coteau. Cette structuration reconnaît un axe principal, parallèle à la vallée, en prolongement de la rue de la Poste, mail sur lequel s'accrochent les constructions, alors que la partition des champs sportifs et des cheminements secondaires souligne le lien coteau plaine.

Le dessin du tapis devient composante dominante au détriment des rapports de masse des bâtiments et végétation projetés, au sein du site et vis-à-vis du bâti environnant.

La position de la salle induit dès la première étape l'aménagement final des surfaces sportives et services, tout en maintenant l'actuelle bâtisse à pétanque.

La place dévolue au cycle d'orientation, en amont du mail, en relation avec le village, est suffisante.

La séparation de l'espace de promenade du parking-place de fête, située au sud de la salle, offre une solution fonctionnelle.

La salle polyvalente exprime le lien coteau plaine par le hall foyer, traversant de part en part le volume, dictant la transparence de la salle entre mail et place de fête. Les services aux extrémités forment les piles pleines de la composition.

La structure jetée entre scène et vestiaires est cohérente au concept de transparence nord sud. Le traitement de la façade confirme la recherche de transparence tout en proposant une solution à l'ensoleillement direct en façade sud. Par symétrie, le claustra est également proposé en façade nord.

Le projet, au deuxième degré, a peu évolué et n'a pas tenu compte de la critique générale. Le rapport de masse entre construction sur le site et dans le contexte du village reste imprécis. En atteste la position de la salle polyvalente, trop proche de la rue des sports, masse entrant en conflit avec la volumétrie des locatifs voisins. L'intégration de la pétanque dans le volume du cycle est surprenante. La transparence de la salle est intéressante. Le hall foyer de la salle traversant induit une coupure entre salle et services provoquant des problèmes de fonctionnement inéluctables. La fluidité première peine à s'accommoder d'une certaine rigidité, figeant la configuration des espaces, la volumétrie et l'expression des façades.

Le cube du projet est en-dessous de la moyenne, à pondérer d'une hauteur de structure certainement sous-dimensionnée à la portée.

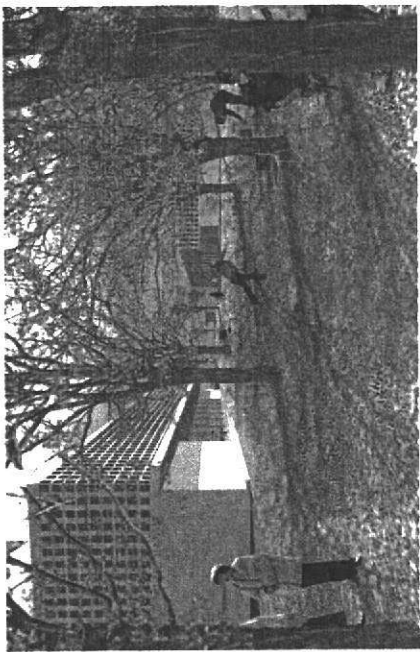
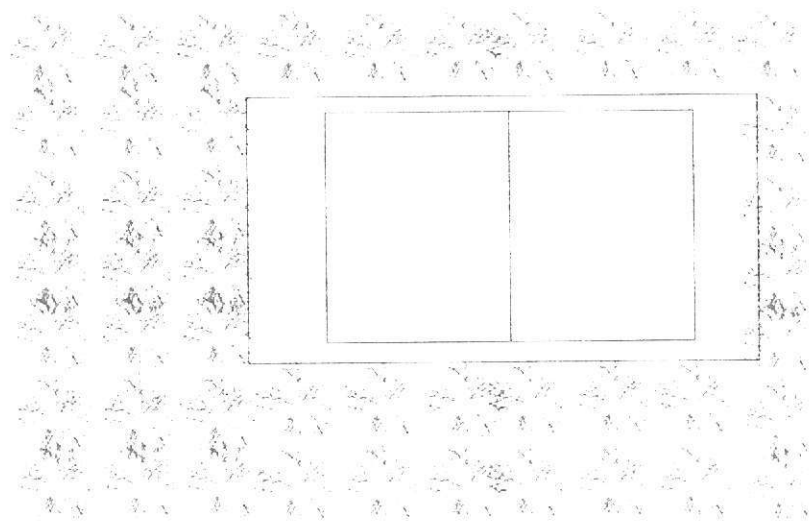
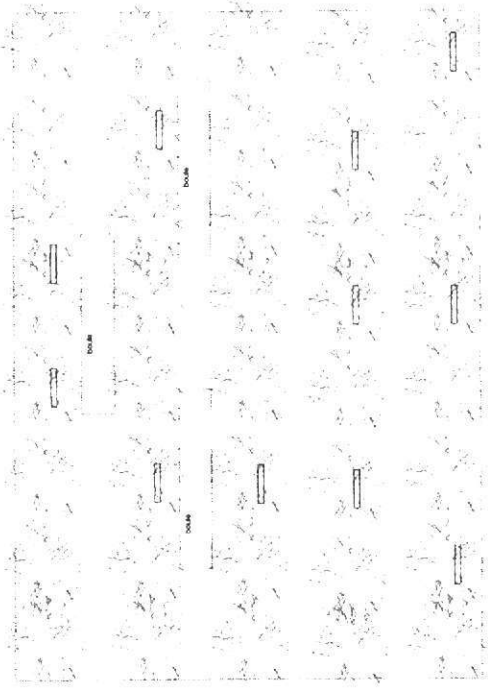
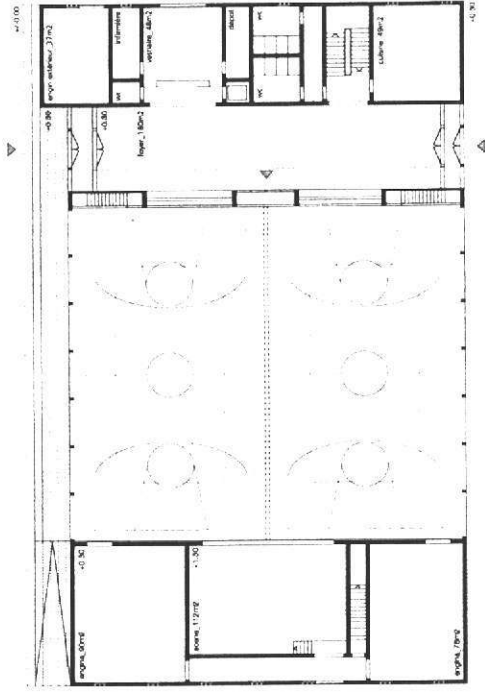
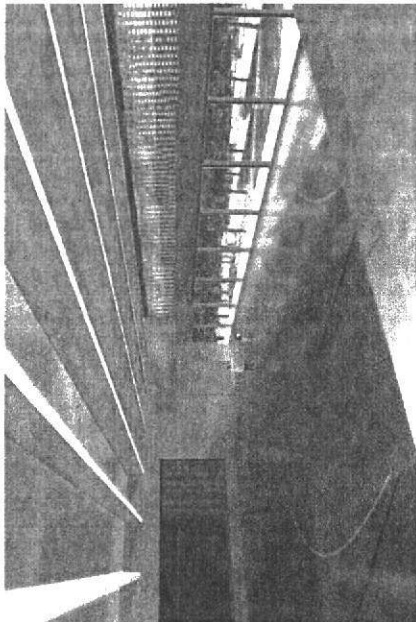


Photo réalisée en collaboration avec le SDR

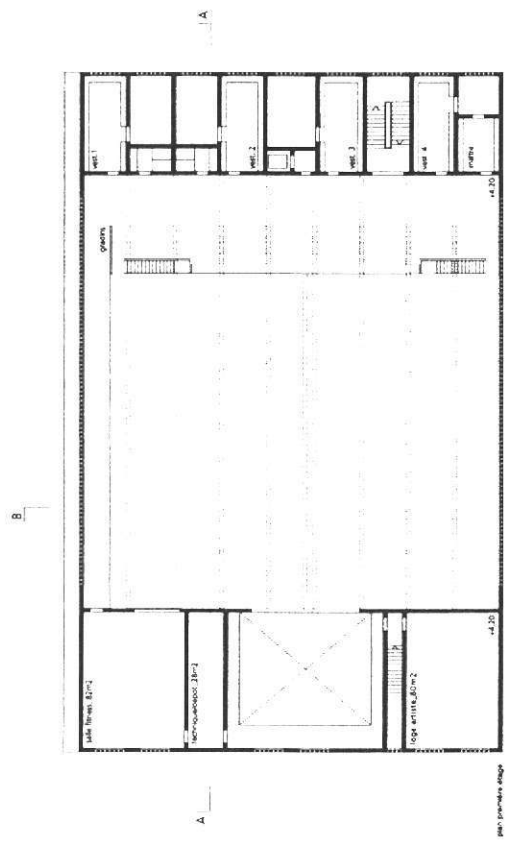


Plan de situation





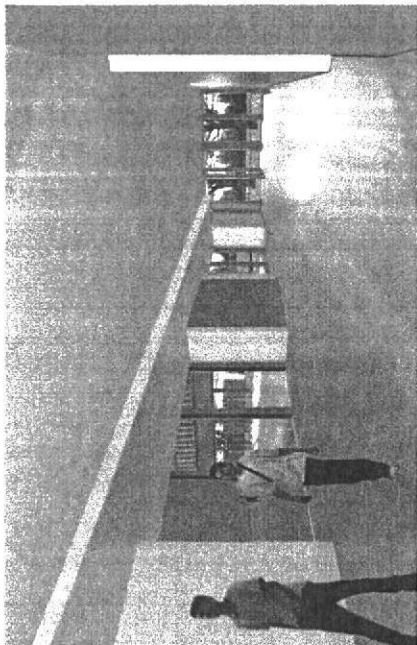
Vue en transparence depuis la tribune



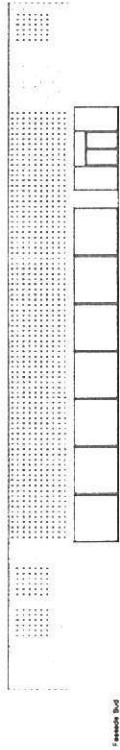
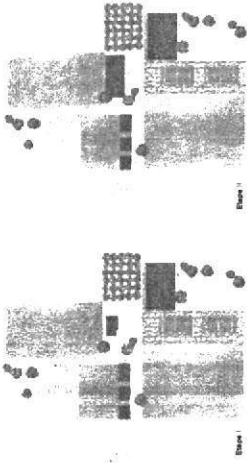
par premier étage



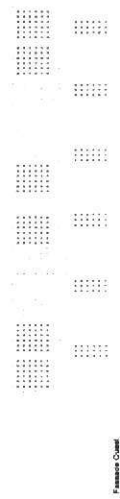
COMP. A.A.



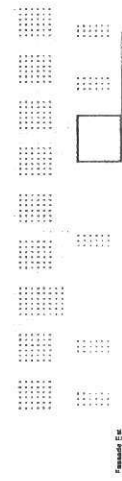
Esquisse d'ambiance pour la salle polyvalente



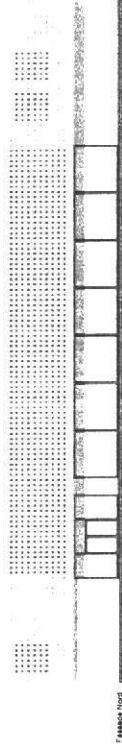
Façade Sud



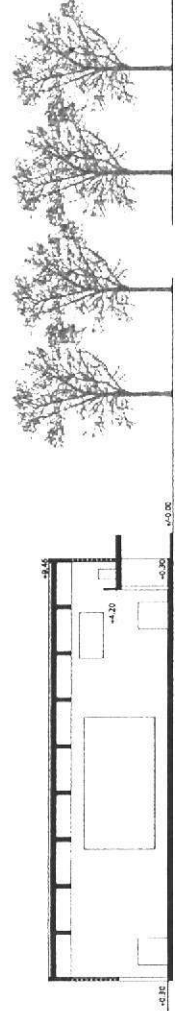
Façade Ouest



Façade Est

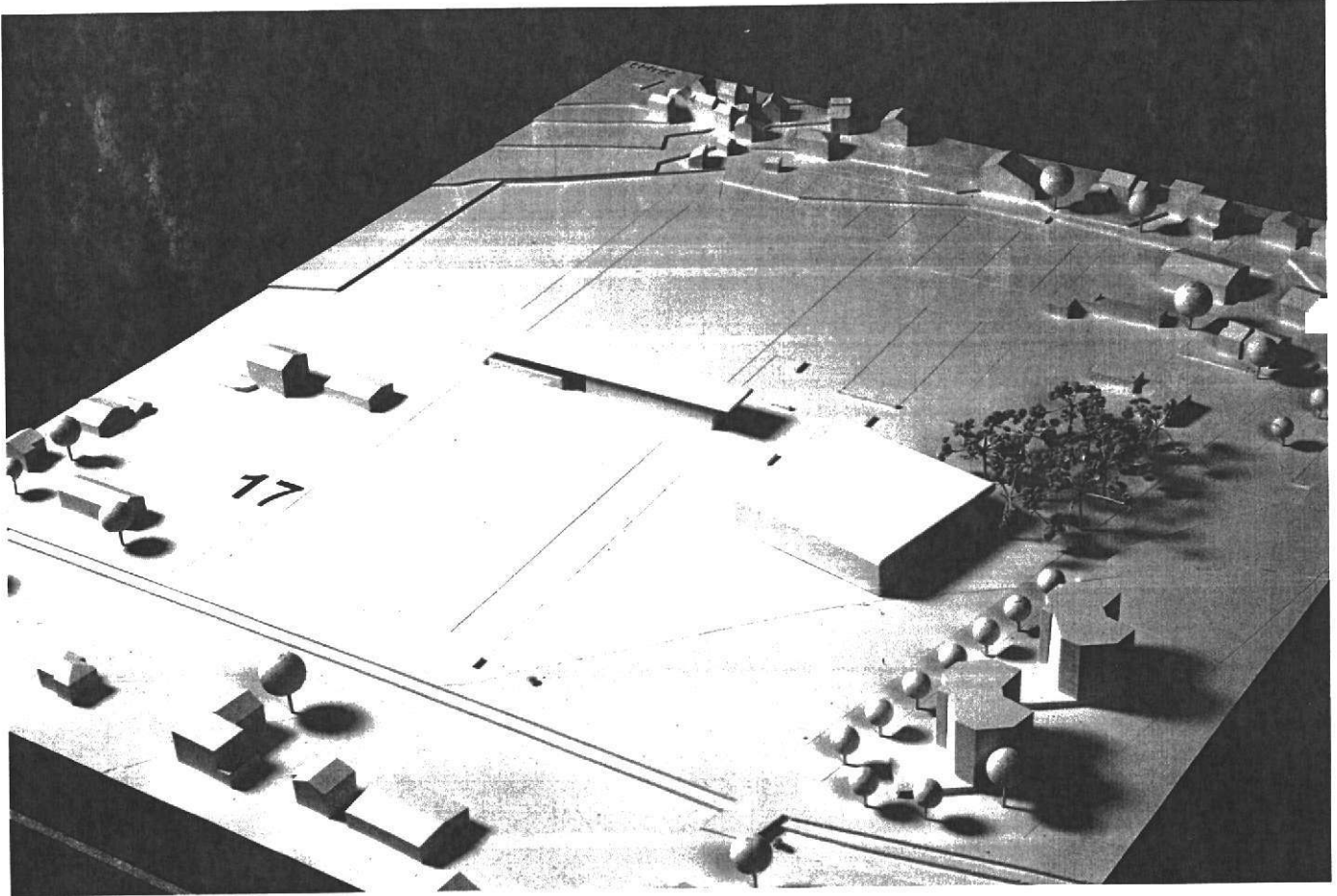


Façade Nord



Coupe 1/3

Projet 17 - Three



Un tapis imperméable est déroulé de la rue des sports au centre du terrain, surface de référence structurant le site, esplanade d'accueil sur laquelle s'arriment les volumes construits.

La salle polyvalente mord de biais la surface de l'esplanade, reprenant la géométrie de la rue des sports. Les locaux de services, football et pétanque, sont regroupés en une structure longiligne, implantée selon l'orthogonalité des terrains de sport. La surface dévolue au cycle d'orientation, en amont de la place, en relation avec le village, est adéquate.

En plan, le projet joue d'un effet graphique séduisant. Il est moins convaincant en masse. La structure, abritant les vestiaires, paraît surdimensionnée et entre en concurrence avec la salle, forme compacte, à la recherche de singularité. Le parking indépendant de l'esplanade est organisé en bord de rue des sports. L'implantation de la tente, en relation avec le foyer, n'est pas solutionnée.

La salle polyvalente, de plan carré, est ferrée du U des services, ouverte à l'ouest et creusée pour former le couvert d'entrée. Le hall, en double hauteur, dessert le foyer situé à l'étage, sur les vestiaires, regroupés au rez et desservis par une double distribution pieds propres, pieds sales.

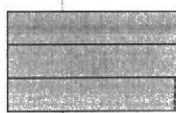
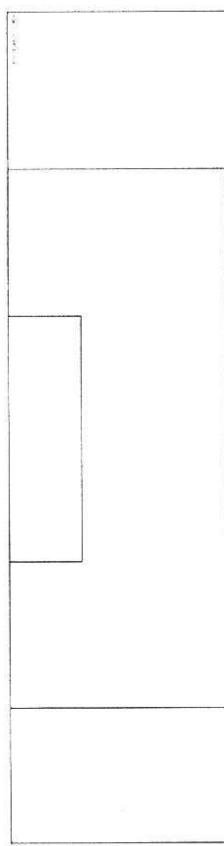
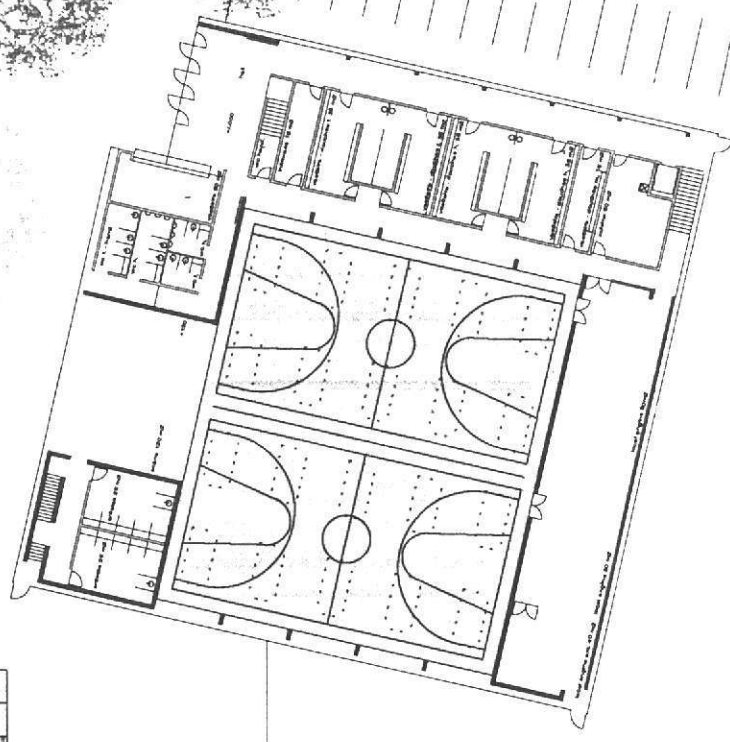
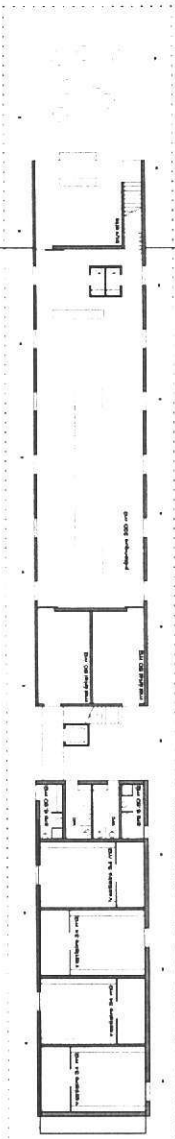
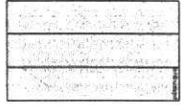
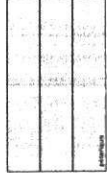
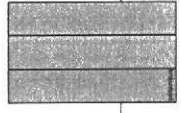
La matérialisation proposée et l'expression des façades de la salle sont cohérentes. Celles des services sont surinstrumentées, sans parenté avec la salle.

Le projet du deuxième degré ne présente pas l'évolution attendue. Le rapport volumétrique avec les services, exprimé en cette phase, déprécie la proposition. Le dessin de l'esplanade traduit une certaine indécision quant à la géométrie dominante. Le volume de la salle présente une ampleur qui ne s'exprime pas à l'intérieur. L'exiguïté du hall déprécie son rôle d'espace de transition. Le choix de placer le foyer à l'étage induit des disfonctionnements que la qualité de la relation foyer salle ne parvient pas à compenser.

La polyvalence offerte par l'ouverture de la scène sur l'esplanade est appréciée. L'introduction d'éclairage zénithal assure une qualité d'éclairément appréciable quelque soit le sens d'utilisation de la salle.

Le cube du projet est en-dessus de la moyenne. L'économie du projet est encore péjorée par le bâtiment des services dont la construction ne peut être différée, l'implantation de la salle impliquant la démolition des vestiaires existants.

concoure d'architecture pour la construction d'une salle polyvalente dans la zone sportive de charnot / fully



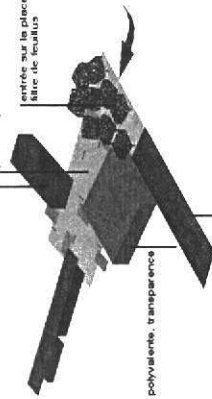
Bâtiment de charnot

PROJET N° 0
ANNEXE 118

Mur cycle d'orientation,
sa fontaine, son jardin de roseaux

place de jeux, de rencontre, d'amitié

vestibule sur la place de charno,
base de football

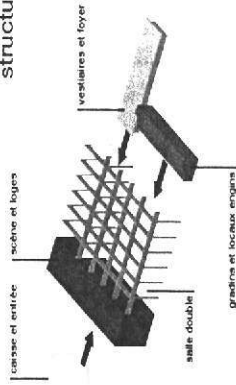


salle double, polyvalente, transparente

parking de 120 p en bordure de route

articulation

structure / fonctions



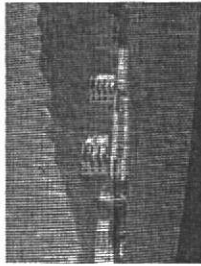
couloir et entrée

tribune et foyer

vestibule et foyer

salle double

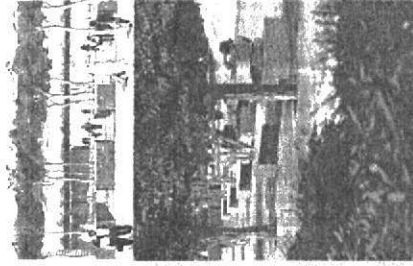
gradins et locaux engins



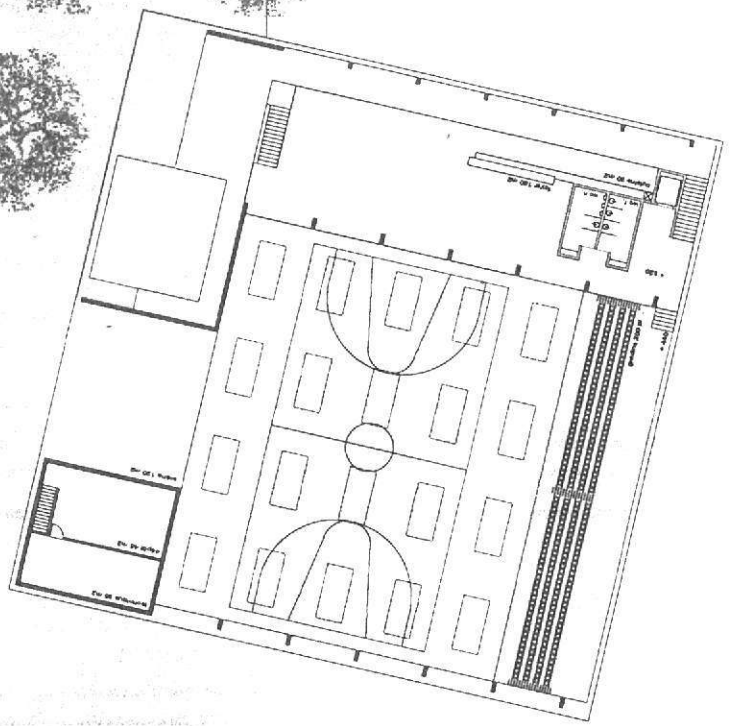
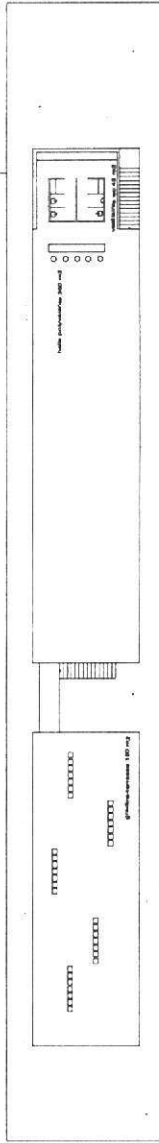
un filtre



espace, lumière



un filtre végétal



niveau 1
450 10

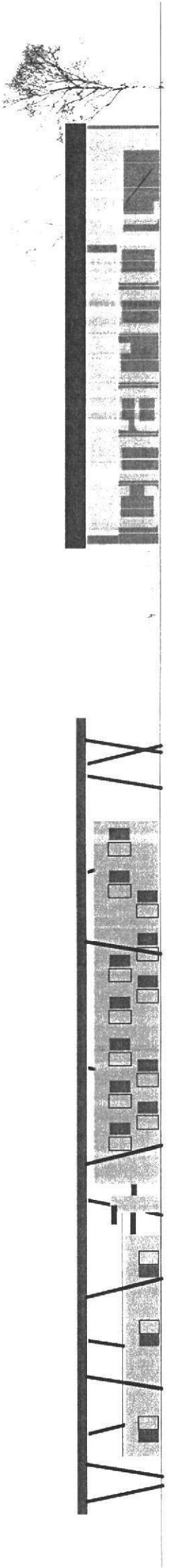


spectacle intérieur

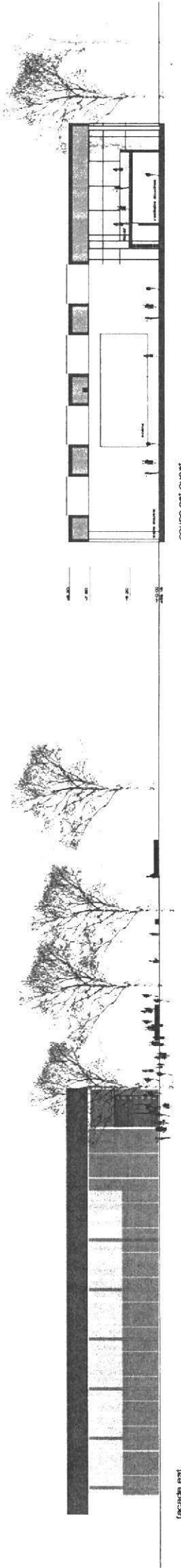


spectacle extérieur

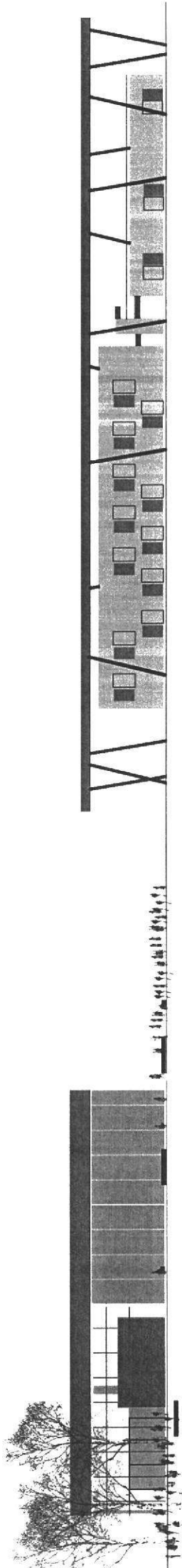
concours d'architecture pour la construction d'une salle polyvalente dans la zone sportive de charmot, fully



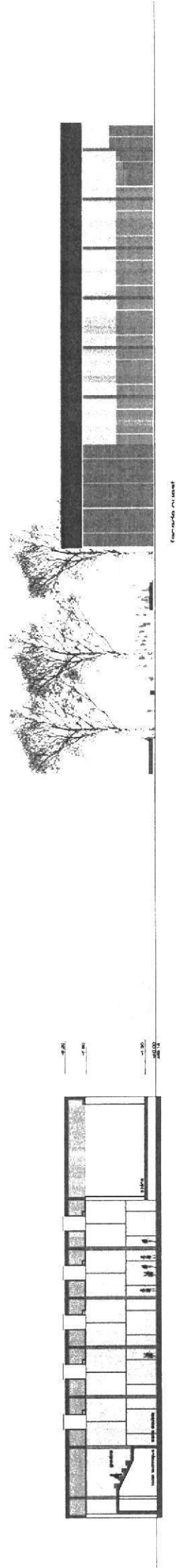
façade sud



façade est



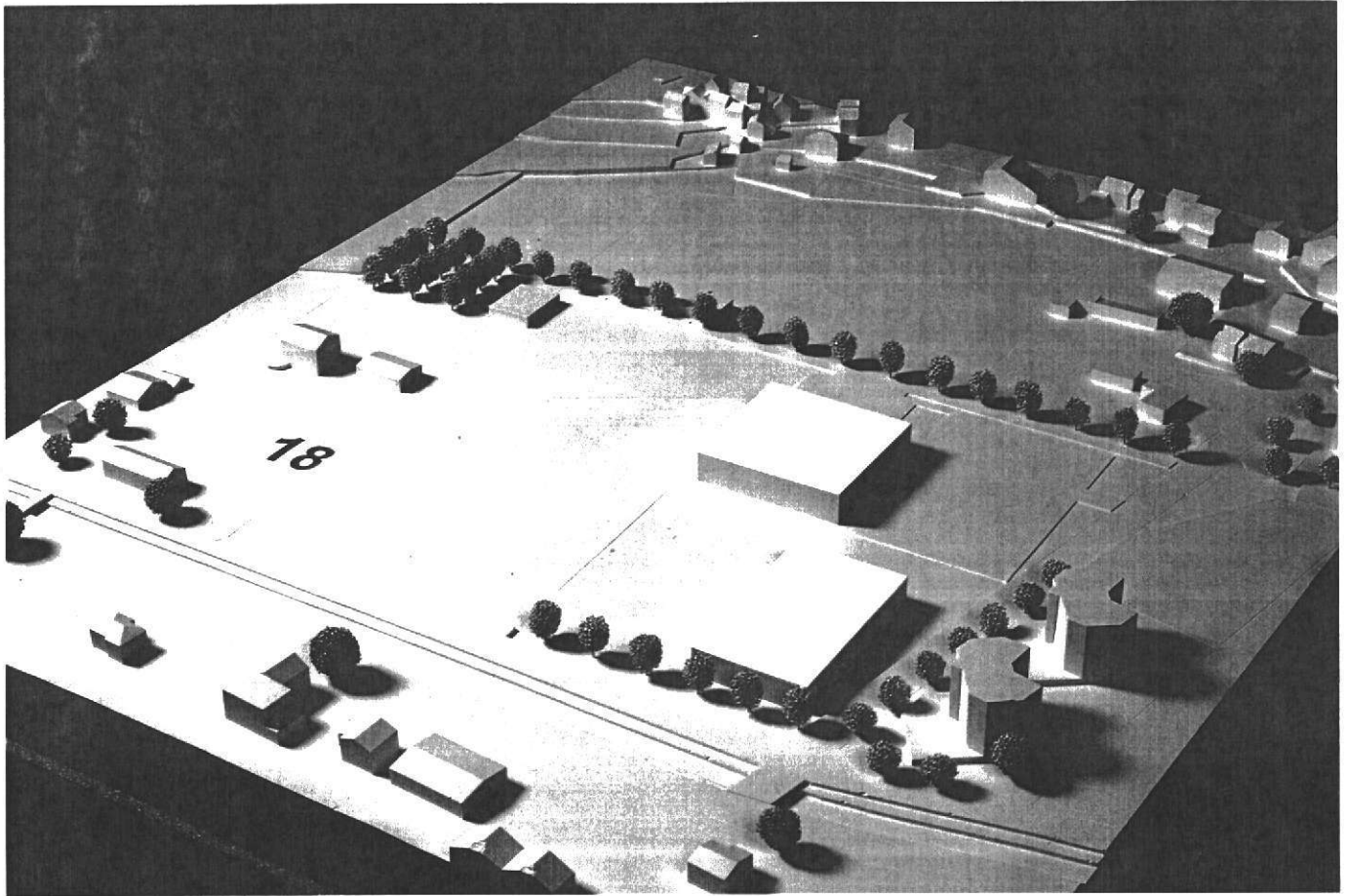
façade nord



coupe est-ouest

façade n-est

Projet N° 18 - L'Arantèle



La nouvelle salle polyvalente est proposée comme un prisme pur dans la plaine. Un repère, de jour comme de nuit, signe de l'institution.

Un nouvel axe piétonnier est créé en prolongation de la rue de la poste, le long duquel se greffent la nouvelle salle, les vestiaires du football et la pétanque.

La salle est posée le long du nouvel axe, un carré de 40 mètres de côté, dans lequel sont insérés deux volumes qui contiennent le programme des services et définissent les espaces principaux de la salle polyvalente et du foyer.

Le deuxième degré a permis de préciser la nature de la façade et rend crédible cette peau unitaire translucide.

Elle résout à la fois les problèmes thermiques et de diffusion d'une lumière homogène.

L'entrée publique au nord en relation avec l'axe Est-Ouest est bien placée, cependant les aménagements extérieurs en relation avec celle-ci pourraient être mieux traités. L'entrée principale s'ouvre sur le foyer et fait face à un premier « meuble », volume qui contient le vestiaire et les engins de chaque salle au rez-de-chaussée et les gradins à l'étage. En entrant

dans la salle, on découvre un deuxième meuble, contenant la cuisine, les services et la scène au rez-de-chaussée et les vestiaires à l'étage. La liaison des deux meubles par une passerelle à l'étage affaiblit l'indépendance de chacun mais permet aux handicapés d'accéder aux gradins. Le jury relève l'évolution entre le premier et le deuxième degré, particulièrement dans le développement de la peau, des deux volumes « meubles », et la suppression du sous-sol. L'implantation permet le prolongement d'un axe de cheminement piéton Est-Ouest en continuité de la rue de la poste. La place des fêtes est bien placée et la scène pourrait offrir un usage intérieur/extérieur séduisant.

La structure porteuse est en bois, donnant à la lumière qui la traverse une coloration chaude. Tous les usages, en tant que salle de gymnastique, manifestations avec foyer et cuisine, spectacles, banquets, matchs, sont proposés de manière simple et efficace. Les vestiaires peuvent être utilisés indépendamment pour les sports extérieurs, sans devoir accéder par l'intérieur du complexe.

Le cube du projet se situe en-dessous de la moyenne. Il est très compact et présente un faible développement de façades.

En conclusion, le projet va au-delà de la fonction, en proposant un lieu festif.

1. Utilisation de la salle de gymnastique pour les sports d'hiver, le parking, et les vestiaires à l'étage pour redescendre dans la salle. (cuisine, foyer, gradins et scène fermés)

2. Utilisation du foyer et la cuisine pour manifestations de 100 personnes. (salle polyvalente, gradins et scène fermés)

3. Utilisation de la salle pour un événement artistique. Entrée de parvis, foyer, vestiaires, scène par le parking et livraison de la scène par le public. (cuisine et gradins fermés)

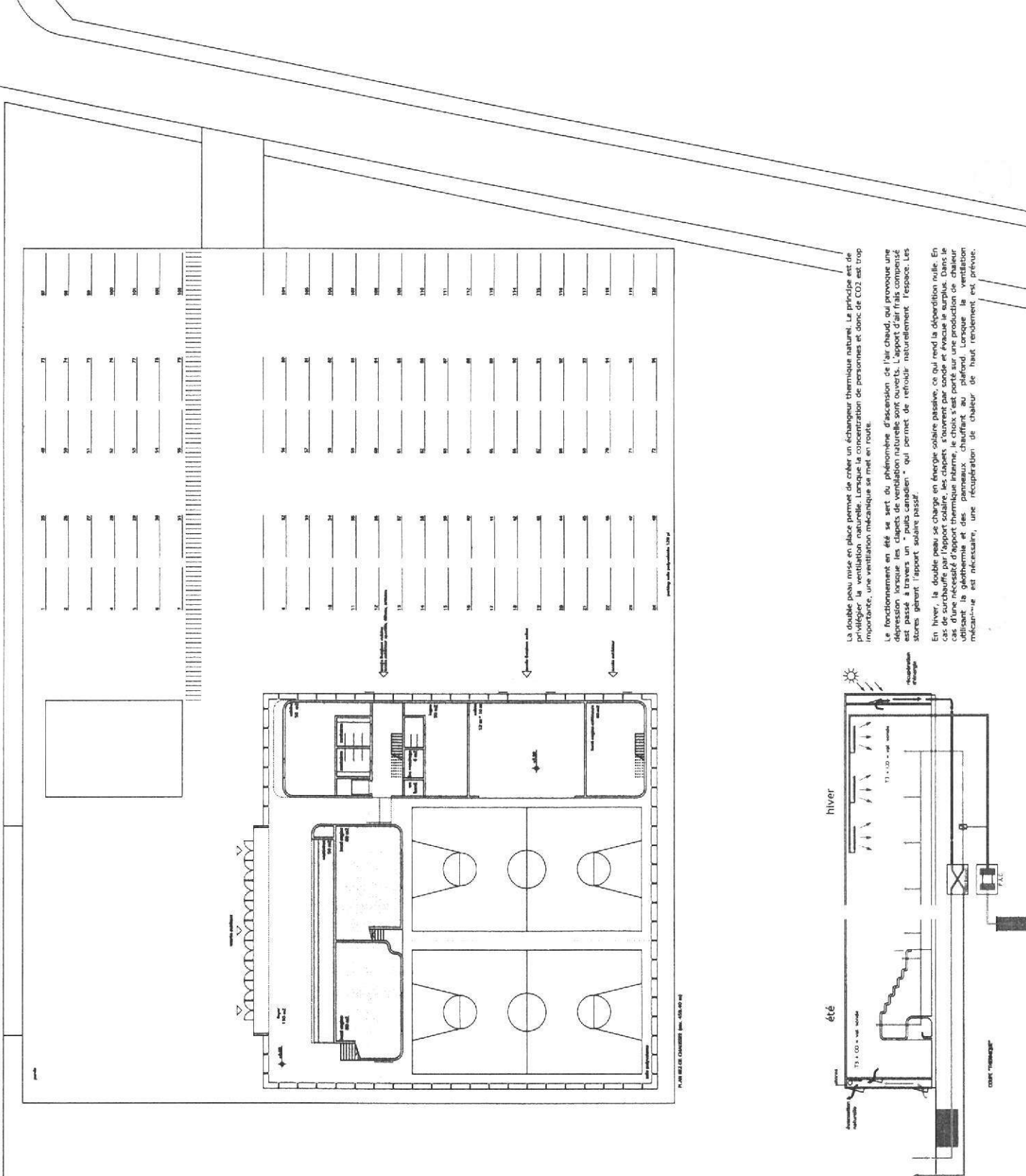
4. Utilisation de la salle pour un banquet. Le public arrive depuis le parvis face aux vestiaires. Livraison de la cuisine par le parking de manière indépendante du public. (scène et gradins fermés)

5. Utilisation de la salle lors de match (cuisine et scène fermés)

6. Utilisation des vestiaires pour lieux extérieurs sans ouvrir la salle et du local d'engins extérieurs. (salle polyvalente, cuisine, foyer, gradins et scène fermés)

l'arantèle

SALLE POLYVALENTE ZONE SPORTIVE DE CHARNOT FULL



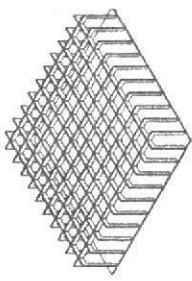
La double peau mise en place permet de créer un échangeur thermique naturel. Le principe est de privilégier la ventilation naturelle. Lorsque la concentration de personnes et donc de CO2 est trop importante, une ventilation mécanique se met en route.

Le fonctionnement en été se sert du phénomène d'ascension de l'air chaud, qui provoque une dépression lorsque les clapets de ventilation naturelle sont ouverts. L'apport d'air frais compensé est passé à travers un "puits canadien" qui permet de refroidir naturellement l'espace. Les stores gèrent l'apport solaire passif.

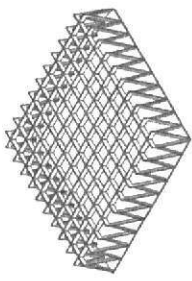
En hiver, la double peau se charge en énergie solaire passive, ce qui rend la déperdition nulle. En cas de surchauffe par l'apport solaire, les clapets s'ouvrent par sonde et évacue le surplus. Dans le cas d'une nécessité d'apport thermique interne, le choix s'est porté sur une production de chaleur utilisant la géothermie et des panneaux chauffant au plafond. Lorsque la ventilation mécanique est nécessaire, une récupération de chaleur de haut rendement est prévue.

PLAN DE LA ZONE CHARNOT Full 450-00 m2

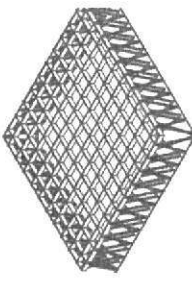
1. Structure de base carrée, porteurs verticaux tous les 4 mètres (env. 20 x 60 cm), poutres croisées en bois lamellé collé (env. 20 x 140 cm). Assemblage selon une technique de liges métalliques scellées permettant le franchissement sans charge. Contreventement par câbles dans les trois plans.



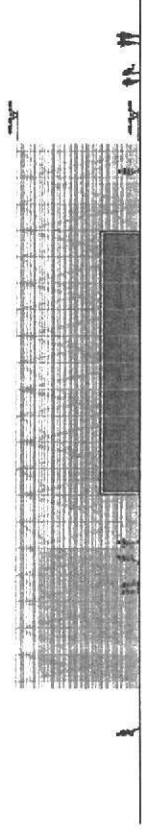
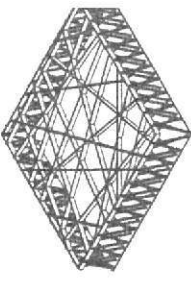
2. Structure verticale inclinée permettant la reprise des forces horizontales de stabilisation et de contreventement vertical de façade.



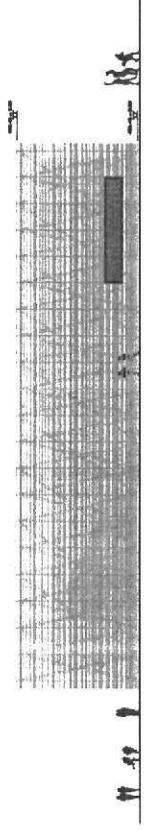
3. Porteur vertical divisé en trois plans structuraux collaborant (env. 3 fois 25 x 20 cm), dont le contact garantit la résistance au flambage, ainsi que la reprise des charges de poutres transversales. La rigidité périphérique permet d'éviter les évènements de la façade en se transformant en poutre à treillis. Transparence vers l'extérieur plus importante.



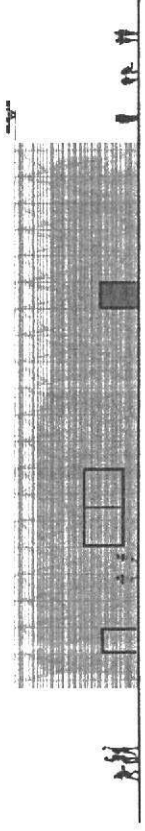
4. Porteur horizontal, se mettant au diapason de la structure verticale afin d'assurer la cohérence du tout. Assemblage des poutres selon le même principe de liges scellées avec sabot standard qui peuvent se régler pour tout angle. Solution rationnelle de l'assemblage en respectant les règles de montage par ordinateur provenant directement du bureau technique. Adaptation possible de la structure aux contraintes naturelles liées à la géométrie et aux charges. Structure auto-stable permettant de se passer du système de contreventement.



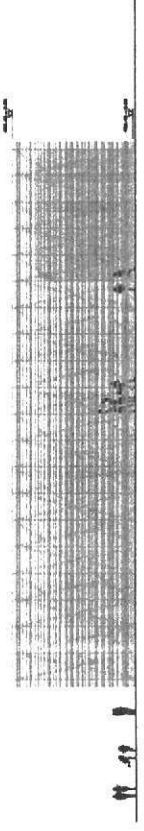
FACADE NORD



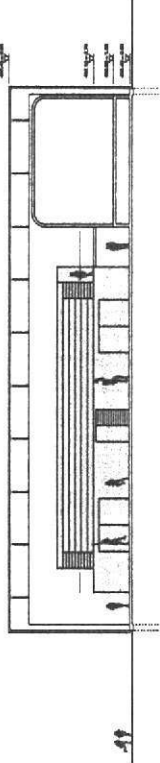
FACADE SUD



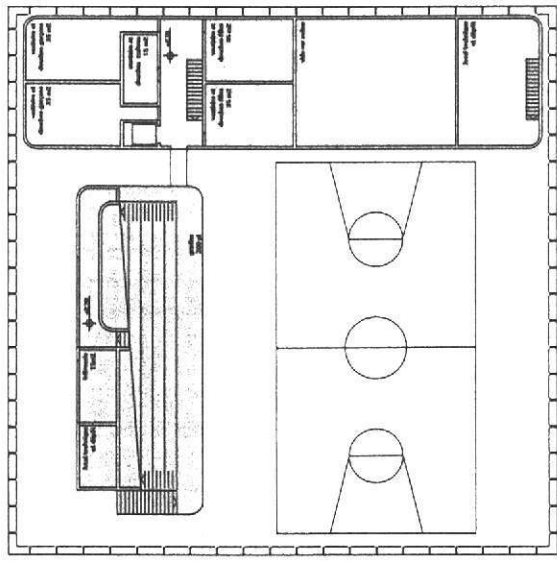
FACADE EST



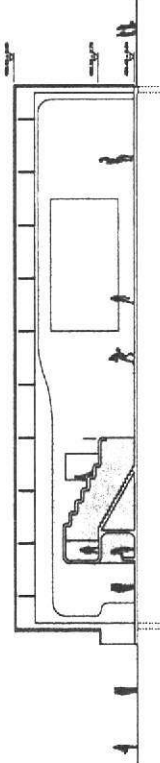
FACADE OUEST



COURT 1

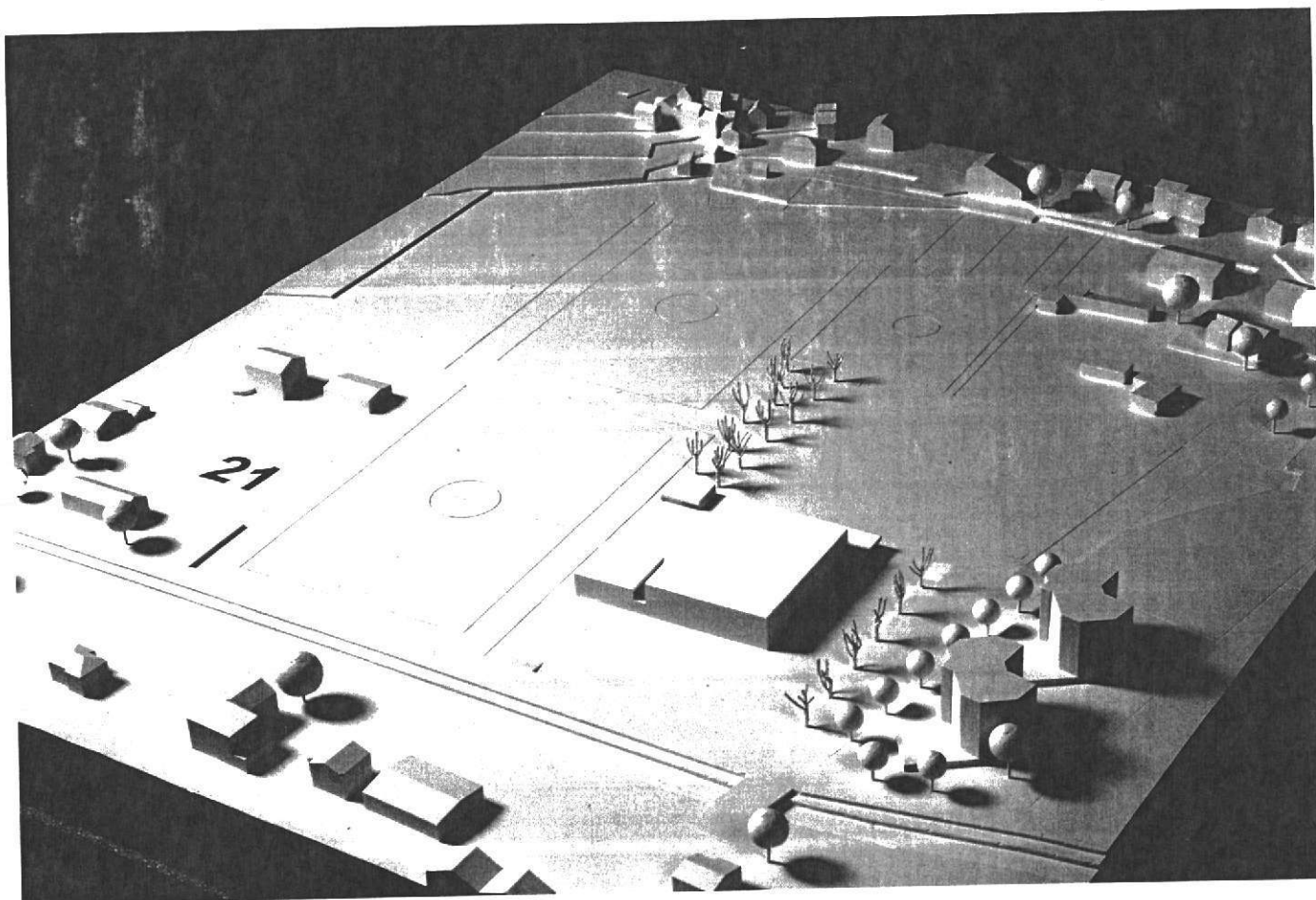


PLAN 1/50 142/20-01



COURT 2

Projet N° 21 - Feuille Caillou Ciseaux



Le volume de la salle s'implante au Sud-Est du périmètre. Le programme ainsi que les vestiaires de football et la pétanque sont proposés dans le même volume. Les terrains de football sont implantés à l'ouest, le parking au sud avec accès le long du canal. Le futur cycle d'orientation trouve son implantation au nord.

Le projet propose un volume constitué d'une partie basse avec des volumes émergents, telles la salle de gymnastique, la buvette et la pétanque, offrant ainsi un apport de lumière naturelle en partie supérieure de la double hauteur.

Au rez-de-chaussée se trouvent toutes les fonctions du programme ainsi que les locaux de remplacement des vestiaires de football et de la pétanque.

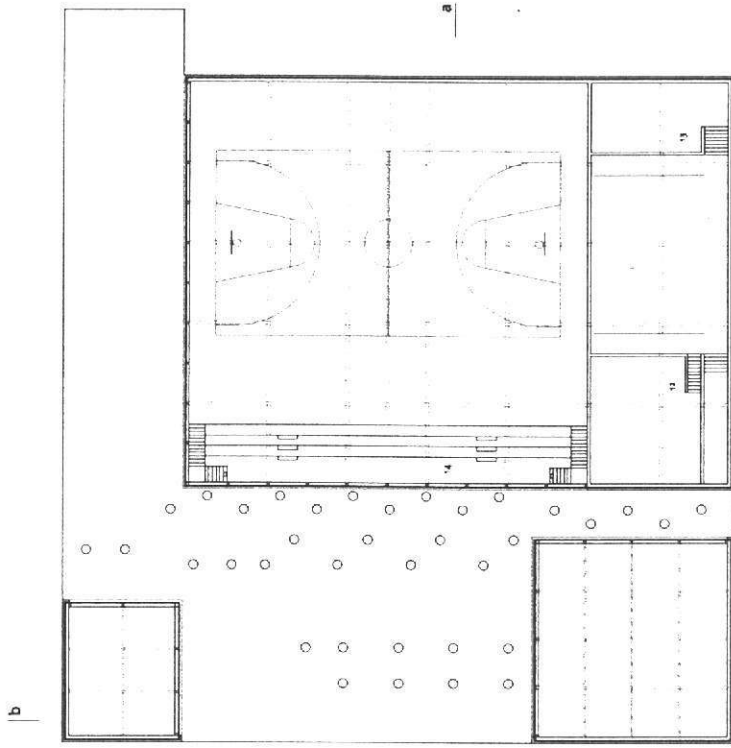
L'entrée principale se trouve à l'angle Nord-Est et est peu convaincante. L'espace réservé à la place des fêtes est insuffisant tel que proposé à l'est.

Entre le premier et le deuxième degré, le projet a perdu en clarté, en particulier dans les espaces de distribution des différentes fonctions du programme. L'entrée au complexe est peu généreuse et difficilement identifiable pour un bâtiment public. Une fois entré, les espaces d'accueil se limitent soit à un couloir, soit à un hall mal dimensionné.

La qualité du projet reste dans ses volumes émergents prenant habilement la lumière principalement au nord et à l'ouest, résolvant ainsi les problèmes que posent l'ensoleillement direct au sud. Par ce jeu de volumes émergents, la toiture est traitée comme une cinquième façade visible depuis les coteaux. Les vues proposées sur ces coteaux, depuis la salle de gymnastique, sont intéressantes. Cependant l'ouverture de la salle à l'Est, côté rue des sports est moins pertinente, même si de nuit elle se montre telle une vitrine.

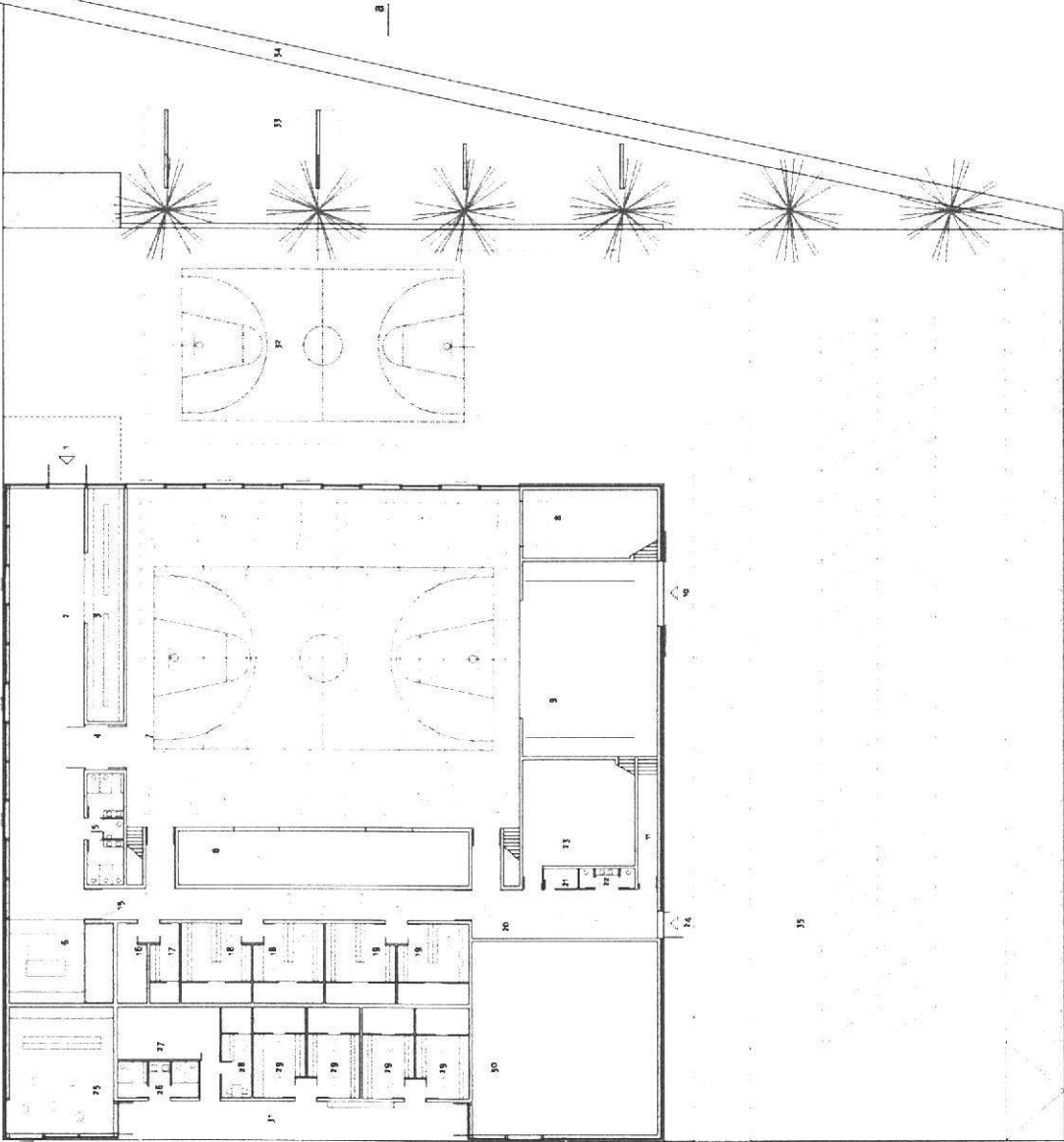
L'implantation proposée au Sud-Est a pour avantage de libérer les terrains de toute construction, et l'implantation du futur cycle d'orientation accentue la notion urbaine du projet. Le parking situé au sud, le long du canal renforce cette notion et permet de réserver l'accès à l'entrée principale aux piétons.

Le cube se situe dans la moyenne des projets. Les façades offrent un grand développement.



Niveau 1

- 1 entrée principale
- 2 vestiaires 49 m²
- 3 salle polyvalente 280 m²
- 4 cuisine 30 m²
- 5 local technique 15 m²
- 6 accès scierie 15 m²
- 7 escalier / départ scène 30 m²
- 8 gradins fixes 120 m²
- 9 gradins mobiles 80 m²
- 10 vestiaires/douche maîtres 19 m²
- 11 vestiaires/douche filles 15 m²
- 12 vestiaires/douche hommes 15 m²
- 13 circulation/foyer artistes 65 m²
- 14 local concède 5 m²
- 15 locaux techniques 10 m²
- 16 armoires 10 m²
- 17 entrée secondaire/artistes
- 18 buvette avec office 38 m²
- 19 local engins extérieur 33 m²
- 20 vestiaires arbitres 16 m²
- 21 vestiaires arbitres 16 m²
- 22 local distributeur 10 m²
- 23 accès sport/couvert distribution 77 m²
- 24 panneau information / arrêt de bus (extérieur) 150 - 459.60
- 25 parking / place de fête (manifestation importante) 1/ - 0.00 - 459.60
- 26 Cheminement sportifs - 5 - 459.45



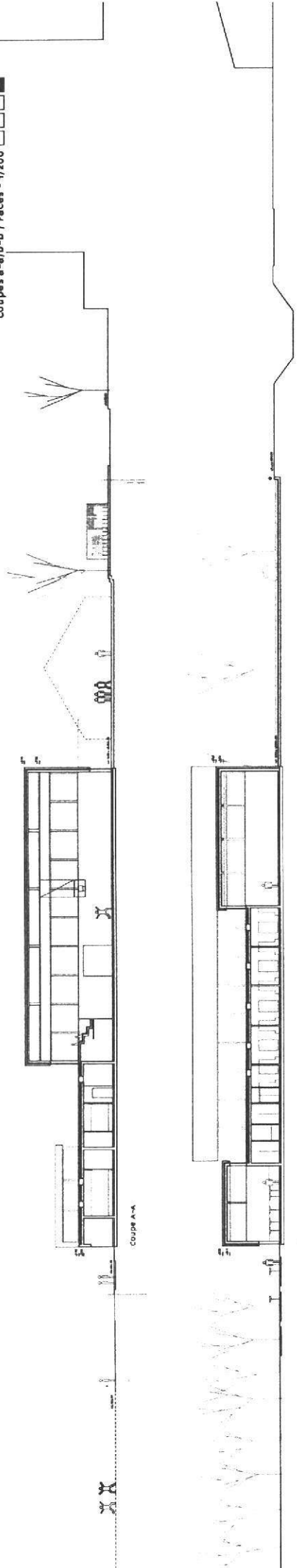
Niveau Rez-de-chaussée

b

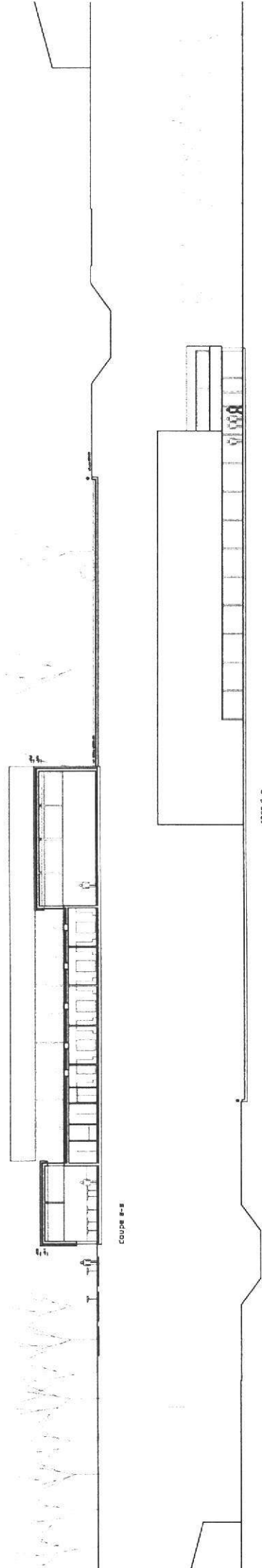
jury
concours construction d'une salle polyvalente

Feuille caillou ciseaux

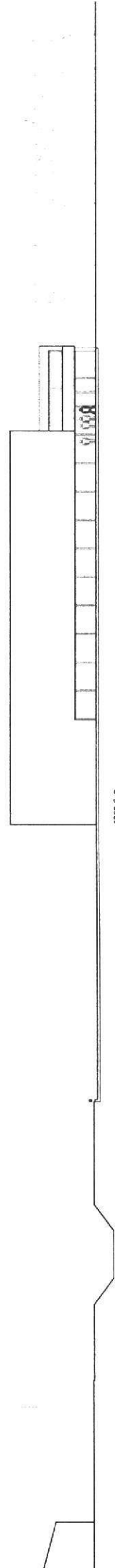
coupes a-a/b-b / faces - 1/200



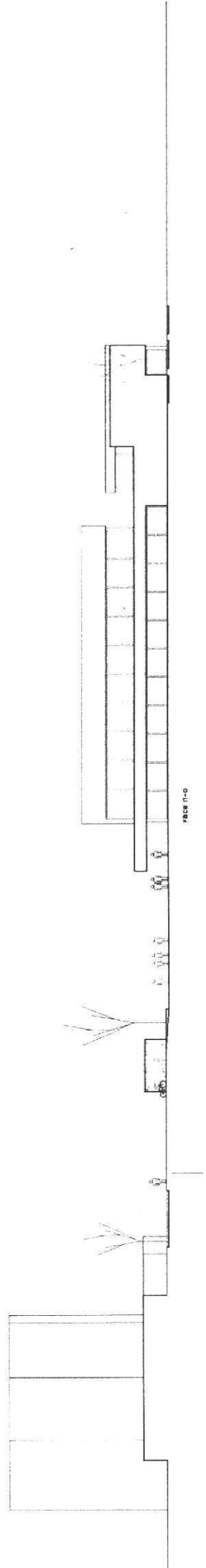
COUPE A-A



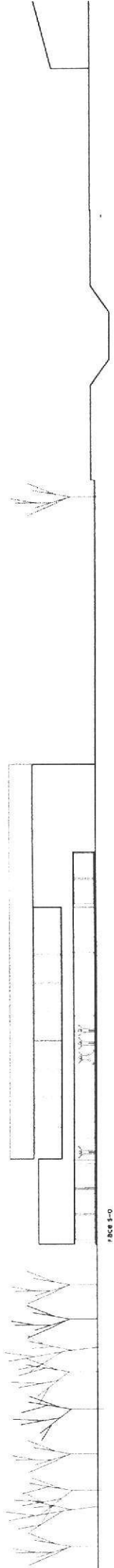
COUPE B-B



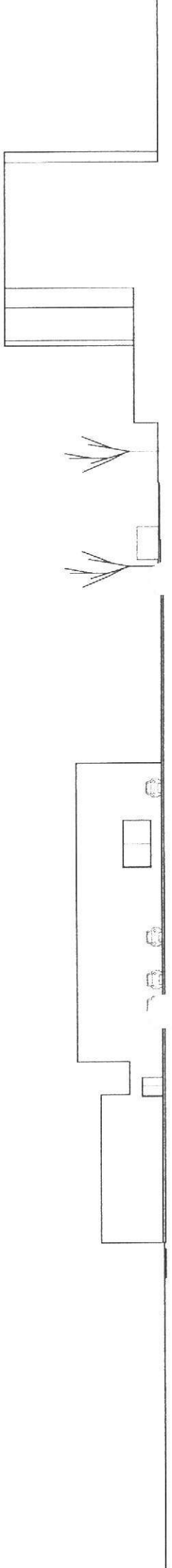
FACE N-E



FACE N-O



FACE S-O



FACE S-E

4.8 Tour de rattrapage

Conformément à l'art. 21.2 du Règlement SIA No 142, le jury passe en revue tous les projets et maintient ses décisions.

5. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide d'attribuer à l'unanimité les prix suivant :

1 ^{er} prix	Projet No 11 – Upstairs	Fr. 15'000.--
2 ^{ème} prix :	Projet No 18 – L'arantèle	Fr. 14'000.--
3 ^{ème} prix	Projet No 21 – Feuille, caillou, ciseaux	Fr. 10'000.--
4 ^{ème} prix	Projet No 17 – Three	Fr. 7'000.--
5 ^{ème} prix	Projet No 6 – Basic instinct	Fr. 5'000.--
6 ^{ème} prix	Projet No 16 – Jacques et Pierre	Fr. 4'000.--

6. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage, conformément à l'art. 23.1 du règlement SIA 142, le projet No 11 – **Upstairs** pour la poursuite des études en vue de l'exécution.

Il remercie l'ensemble des concurrents pour la contribution qu'ils ont, chacun, apportée à la recherche d'une solution pour cette importante réalisation.

7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Fully, le 18 décembre 2003

Le Président :

Bernard ATTINGER



Les Membres :

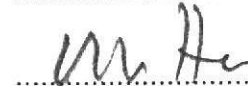
Geneviève BONNARD



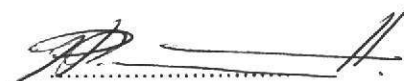
Fonso BOSCHETTI



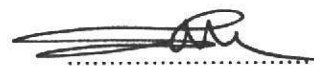
Claude MATTER



Pierre ROUAULT



Bernard TROILLET



Jean-Olivier CAJEUX



Didier RODUIT

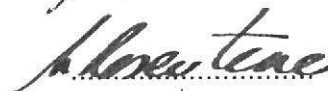


Les Suppléants :

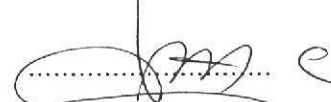
Camille CARRON



Aldo RESENTERRA



Laurent MAYORAZ



Les experts :

Erwin EYER



Michel BEYTRISON



8. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETÉES

8.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

1^{er} prix <u>Auteurs</u>	Fr. 15'000.--	Projet No 11 – Upstairs Dayer & Venetz, Sion Alain Dayer, Philippe Venetz Glenn Cotter, Ivan Conti
2^{ème} prix <u>Auteurs</u>	Fr. 14'000.--	Projet No 18 – L'arantèle Meier & Associés architectes SA, Genève F. Herbert, Ph. Meier, J.-D. Pasquettaz, A. Poncet
<u>Associés</u>		Charpente Concept SA, Reto Emery, Pery SB Technique, Genève
3^{ème} prix <u>Auteur</u> <u>Collaborateurs</u>	Fr. 10'000.--	Projet No 21 – Feuille, caillou, ciseaux Serge Truchard, Lausanne Anders Doser, Anna Birgisdottir, Patrizio Longo
4^{ème} prix <u>Auteurs</u>	Fr. 7'000.--	Projet No 17 – Three AMB atelier d'architecture, Rolf Fuchs SA, Sion
<u>Collaborateurs</u>		Amélie Roduit-Thurre, Jean-Pierre Williner, Olivier Cheseaux
5^{ème} prix <u>Auteur</u> <u>Collaborateur</u>	Fr. 5'000.--	Projet No 6 – Basic instinct François Besson, Martigny Christian Arnold
6^{ème} prix <u>Auteurs</u>	Fr. 4'000.--	Projet No 16 – Jacques et Pierre Laurence de Preux, Venthône Claudia Thomet, Dalila Chebbi
<u>Collaborateurs</u>		Reto Thomet, Danae

9. DIVERS

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

**le mardi 27 janvier 2004 à 17h00
à la salle du cinéma Michel, à Fully**

L'exposition sera ouverte au public du mardi 27 janvier 2004 au jeudi 5 février 2004 de 17h00 à 20h00, samedi et dimanche de 10h00 à 13h00.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents à l'Administration communale de Fully du 8 au 18 mars 2004, de 8h00 à 12h00.

Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la commune.

LE PRESIDENT DU JURY



Bernard ATTINGER

Fully, le 18 décembre 2003

Annexe : liste des auteurs

10. LISTE DES AUTEURS

Projet No 1	i-pomme	Atelier 4 bureau d'architecture SA Charly Bovier, reg B, Sion
Projet No 2	Castagna	ANERKA S.à.r.l, Monthey
Projet No 3	C'est le jeu, savant	Franco Pessina, arch. reg A Lugano
Projet No 4	Chapeau	Jordan & Kempf, arch. ETHZ Evionnaz Frédéric Jordan, Simon Kempf, David Sébastien
Projet No 5	Camp puces	Atelier d'architecture Geneviève Nanchen arch. dipl. EPFL-SIA, Martigny Coll. Stéphanie Fornay Farquet
Projet No 6	Basic instinct	François Besson arch. ETS-UTS Martigny Coll. Christian Arnold
Projet No 7	Le tapis persan	Studio d'architettura, Fausto Censi sagl arch. STS, reg A Tenero Coll. Salvatore Lauria, arch. EPFL
Projet No 8	DgraD	Atelier d'architecture Roger Bonvin arch. EPFL-SIA Martigny
Projet No 9	Déjeuner sur l'arbre	Berclaz Raphaël & Torrent Jean-Luc arch. ETS-UTS, Sàrl, Sion Coll. Charvoz Bastien
Projet No 10	35 56 64	Chabbey-Piller, architecte et ingénieur Sàrl Ayent Roland Chabbey, reg B, Alavi Soltani EPFL Co-auteurs du projet
Projet No 11	Upstairs	Dayer & Venetz, Sion Alain Dayer, Philippe Venetz, arch. ETS Coll. Glen Cotter, Ivan Conti
Projet No 12	Corner	Dirk Schmid, arch. HES-ETS Marianne Kellenberger, arch. EPFL, Bâle
Projet No 13	Sous les charmes	Nahrath & Vouillamoz, arch. EPFL, Saxon

Projet No 14	Le mail	Bureau d'Etudes et de Construction SA Gilbert Strobino, arch. HES-ETS Jérôme Lorétan, arch. EPFL, Crans-Montana
Projet No 15	170 682	ARCHEION, Martigny, Michel Troillet, arch. ETS-UTS, Nicolas Meilland, arch. EPFL-SIA Nathalie Gabioud Fajel
Projet No 16	Jacques et Pierre	Laurence de Preux, arch. EPFL Claudia Thomet, arch. ETS, Dalila Chebbi Coll. Reto Thomet, Danae Venthône
Projet No 17	Three	AMB Atelier d'architecture, Rolf Fuchs SA Sion Coll. Amélie Roduit-Thurre, Jean-Pierre Williner Olivier Cheseaux
Projet No 18	L'arantèle	Meier & Associés architectes SA, Genève F. Herbert, Ph. Meier J.-D. Pasquettaz, A Poncet, arch. EPFL-EAUG-SIA Associés Charpente Concept SA, Reto Emery, Perly SB Technique, Genève
Projet No 19	A suivre	Jean-Gérard Giorla – Mona Trautmann Bureau d'architectes SA, arch. EPFL-FAS-SIA Sierre Coll. Yanick Aeby, arch. EPFL Raphaël Cachin, arch. EPFL
Projet No 20	Kilim	Atelier d'architecture Joseph Cordonier Sàrl, Lens Joseph Cordonier, arch. ETS, Claude Fabrizzi, ETS François Meyer, ETS
Projet No 21	Feuille caillou ciseaux	Serge Truchard, arch. ETS-HES, Lausanne, Coll. Anders Doser, Anna Birgisdottir, Patrizio Longo
Projet No 22	Coup d'envoi	Proment Eric, Bureau d'architecture EPFL-SIA Genève
Projet No 23	Pôle ouest	MCA Crettenand, architecture SA, Martigny Laurent Crettenand, arch. ETS-UTS
Projet No 24	A en perdre la boule	A. Cornaz + Associés Sàrl, Nyon Daniel Champion, reg B, Thierry Cornaz, arch. HES
Projet No 25	Chariots of fire	Architecum gmbh, architekten ETH, Visp/Lausanne
Projet No 26	Benji	Philippe Brochellaz, Bureau d'architecture, Martigny Thierry et Yves Jacquéroiz, arch. ETS

Projet No 27	461	Cardinaux & Francey Architectes EPFL, Lausanne Mathieu Cardinaux, arch. EPFL Laurent Francey, arch. EPFL
Projet No 28	Mers du sud	Alain Wolf, arch. EPFL, Lausanne
Projet No 29	Out of line	adt Troger Daniel, arch. HTL-STV, Raron
Projet No 30	Place de fête	Kaspar architectes EPFZ-SIA, Courtaman
Projet No 31	Mens Sana et Corpus Sanus	Atelier Léonard Bender, arch. EPFL, Fully
Projet No 32	TER ³	Communauté d'étude Marc Klaus, arch. EPFL Karim Vouilloz, arch. ETS, Sion
Projet No 33	Poly 0703	Atelier d'architecture Hans et Linus Meier SA, Sion Coll. Jérôme Déchanez, arch. HES
Projet No 34	Playoff	Boegli – Kramp Architekten AG, arch. ETH-HTL-SIA Fribourg Auteurs : Mattias Boegli, Adrian Kramp, arch. EPFL Coll. Mathias Stritt
Projet No 35	Bavardages	Collectifarchitectes, Sierre Claudia Bétrisey, arch. EPFZ, Patrick Aumann, arch. HES Ambroise Bonvin, arch. HES
Projet No 36	Campus	VP architectes, Genève Delphine Plojoux, arch. EPFL Thierry Voellinger, arch. EPFL
Projet No 37	Palestre	P. Mestelan et B. Gachet, arch. EPF-SIA, reg A Lausanne
Projet No 38	Rock N' Roll	Best – Architekten, Bernhard Stucky, arch. ETH-SIA NDS-gta, Brig-Glis P. Schweizer, H. Steiner, R. Bischoff
Projet No 39	Climax	Quartal, Sàrl / S. Voltolini / R. Doyle / Association Lausanne